

**COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
DU QUÉBEC**

PRÉSENTS : Me MARCEL BLANCHET, président
M. JOHN ZACHARIAS, commissaire
M. SERGE COURVILLE, commissaire

**AUDITIONS PUBLIQUES DU
10 JUIN 2008 - DRUMMONDVILLE**

M. DENIS FONTAINE,
Secrétaire

Enregistrement numérique

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

I N D E X

Page

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT D'INTRODUCTION	4
PRÉSENTATION DE :	
M. ROGER VIENS, maire d'Ulverton, accompagné de Mme France Côté, directrice générale	14 et 62
MME MARIE-ANDRÉE AUGER, mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham	19
M. PAUL-ERNEST DESLANDES, maire de Saint-Félix-de-Kingsey	25
M. LOUIS-JACQUES BEAUCHEMIN, à titre personnel	31
M. JEAN GUAY, président Conseil exécutif régional du Parti québécois de la région Centre-du-Québec, accompagné de M. André Arpin, secrétaire	44 et 67
MME NOELLA TRUDEL, à titre personnel	65

I N D E X

Page

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT D'INTRODUCTION	76
M. ÉRIC BÉCHARD, préfet de la MRC de Drummond	85
M. SÉBASTIEN SCHNEEBERGER, député de la circonscription électorale de Drummond	106 et 158
M. MICHEL BOURGEOIS, maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	128
M. GÉRARD FRÉCHETTE, géographe, à titre personnel	137
M. JACQUES SIGOUIN, Parti libéral de Drummond	149

- - - - -

1 Drummondville s'inscrit dans le processus de
2 consultation prévue dans la loi électorale.
3 Cette audition portera, donc, sur la
4 délimitation des circonscriptions électorales et
5 plus particulièrement sur celle qui concerne
6 votre région, la région Centre du Québec.

7 Pour vous résumer un petit peu le scénario qui
8 est le nôtre au cours de la prochaine année et
9 de l'année qui vient de s'écouler, c'est que la
10 loi prévoit qu'après chaque deux (2) élections,
11 il faut revoir la carte électorale, il faut
12 redélimiter les circonscriptions pour tenir
13 compte de l'évolution de la population depuis la
14 dernière fois. Donc, la carte actuelle a été
15 adoptée en deux mille un (2001), elle a servi
16 pour les élections générales de deux mille trois
17 (2003) et de deux mille sept (2007), ce qui veut
18 dire que tout de suite après l'élection de deux
19 mille sept (2007), qui a eu lieu le vingt-six
20 (26) mars deux mille sept (2007), il fallait
21 procéder à l'élaboration d'une nouvelle
22 proposition. La loi prévoit qu'on doit faire...
23 la Commission de la représentation doit faire ce
24 travail-là dans l'année qui suit.

25 Donc le douze (12) mars dernier, donc un petit

1 peu moins d'un an avant l'expiration du délai,
2 nous avons produit, à l'Assemblée nationale, une
3 proposition qui est celle que vous avez sous les
4 yeux, sur l'écran. Alors là-dessus, la loi
5 prévoit également que dans les six (6) mois du
6 dépôt, la Commission doit consulter la
7 population, tenir des auditions publiques.
8 Alors, c'est ce que nous faisons. Nous en avons
9 vingt-quatre (24) de prévues, nous arrivons
10 presqu'au terme de notre consultation publique,
11 c'est notre dernière semaine, et depuis le mois
12 d'avril qu'on parcourt l'ensemble du territoire
13 québécois pour recueillir les propos et
14 commentaires de la population sur notre
15 proposition.
16 Et ensuite, il y a un moment qui est réservée
17 aussi aux députés de l'Assemblée nationale. On
18 espérait pouvoir tenir cette consultation auprès
19 des députés de l'Assemblée nationale ce mois-ci,
20 en juin, mais semble-t-il que ce ne sera pas
21 possible, ça irait donc au début de l'automne,
22 nous dit-on.
23 Ensuite, la Commission va présenter une nouvelle
24 version d'un rapport à l'Assemblée nationale et,
25 dans les cinq (5) jours qui suivent le dépôt de

1 ce rapport, ce que nous actuellement on situe à
2 quelque part à la fin d'octobre, l'Assemblée
3 nationale devra tenir, sur cette proposition, un
4 débat de cinq (5) heures dans les cinq (5) jours
5 du dépôt.
6 Ensuite, la Commission, après ce débat de cinq
7 (5) heures, la Commission a dix (10) jours pour
8 adopter la carte finale. Et cette carte doit
9 être publiée à la Gazette officielle, ce qui
10 prend à peu près deux (2) semaines, une dizaine
11 de jours encore, là, et ne peut entrer en
12 vigueur avant l'expiration d'un délai de trois
13 (3) mois suivant la publication de la Gazette
14 officielle, ce qui nous mettrait à quelque part
15 à la fin février pour que la nouvelle carte
16 puisse s'appliquer dans le cas où il y aurait
17 des élections générales.
18 Alors voilà le scénario, l'échéancier même,
19 hein, qui est prévu par la loi, le cadre qu'on
20 doit respecter pour remplir l'obligation que la
21 loi nous impose à l'égard du processus
22 d'élaboration de la nouvelle carte.
23 Alors, le processus que nous tenons maintenant,
24 la consultation publique est extrêmement
25 important. Bien sûr, nous avons élaboré notre

1 proposition à partir de différentes sources
2 d'information dont on disposait, mais qui de
3 mieux placés que vous qui êtes concernés par
4 notre proposition pour bien nous éclairer sur la
5 proposition qu'on fait, les ajustements que vous
6 voudriez y voir apportés, les suggestions que
7 vous pourrez nous faire. Alors, on est tout à
8 fait à l'écoute de la population. C'est ça, en
9 fait, notre mission au cours des mois qui
10 viennent de s'écouler et celui qui reste.

11 Alors sans plus tarder, je vais demander à
12 monsieur Zacharias de vous présenter le cadre
13 légal dans lequel nous avons travaillé.

14 Alors, s'il vous plaît, John.

15 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

16 Merci, monsieur Blanchet.

17 Le travail de délimitation de la carte
18 électorale du Québec exige une analyse
19 rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues
20 dans la Loi électorale ont évidemment encadré ce
21 travail. Il convient de vous rappeler ce
22 qu'elles sont et surtout ce qu'elles visent.

23 La Loi électorale précise qu'une circonscription
24 doit représenter une communauté naturelle en
25 fonction de facteurs démographiques,

1 géographiques et sociologiques. On parle donc
2 ici de la configuration d'une région, de
3 l'organisation de son réseau routier, des
4 limites des arrondissements, des municipalités
5 et des MRC, de la densité de population et de
6 son taux de croissance.
7 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
8 façon dont la vie est organisée sur le
9 territoire et la présence de pôles ou de
10 communautés d'intérêts économiques constituent
11 d'autres exemples de facteurs à considérer.
12 De plus, pour assurer une certaine équité entre
13 les circonscriptions et les électeurs, la loi
14 précise que chaque circonscription doit
15 regrouper un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne
16 pas de vingt-cinq pour cent (25 %) en plus ou en
17 moins de la moyenne provinciale, soit
18 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)
19 électeurs, selon la liste électorale permanente.
20 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour
21 cent (25 %), qui est parmi les plus élevées au
22 Canada, laisse donc à la Commission une marge de
23 manoeuvre intéressante, ce qui lui permet de
24 bien tenir compte des particularités de chaque
25 région.

1 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
2 équilibre entre l'égalité du vote et les
3 communautés naturelles de manière à assurer
4 équité et justice pour l'ensemble des électeurs
5 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
6 principes qui ressortent de l'importante
7 décision rendue en dix-neuf cent
8 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du
9 Canada relativement à la délimitation des
10 circonscriptions électorales.

11 Malgré les bouleversements compréhensibles que
12 les changements proposés peuvent provoquer dans
13 certaines régions, la Commission ne peut se
14 soustraire à cette obligation de recherche
15 d'équilibre. La délimitation de la carte
16 demande donc de faire, bien évidemment, un
17 examen attentif de chaque région, mais
18 n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir
19 à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation
20 de toutes les régions du Québec.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Alors, merci, John.

23 Et juste avant de vous laisser la parole, je
24 vais demander à monsieur Courville de nous
25 résumer brièvement la proposition pour votre

1 région.
2 Alors s'il vous plaît, Serge.
3 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
4 Merci, monsieur Blanchet. Bonjour.
5 Alors, avant de vous inviter à voir le portrait
6 électoral, je vous inviterais à regarder les
7 cartes à l'écran afin de vous permettre de mieux
8 vous situer dans le processus en cours.
9 La carte que vous voyez présentement affichée
10 montre l'évolution du nombre d'électeurs par
11 municipalité depuis l'an deux mille (2000). Les
12 cercles de couleur rouge indiquent une évolution
13 positive et, ceux de couleur bleue, une
14 évolution négative. À noter que pour la même
15 période, le taux de croissance du Québec a été
16 de cinq virgule huit pour cent (5,8 %).
17 Maintenant, le portrait électoral.
18 À l'étude de la région, nous avons d'abord
19 constaté la présence d'une circonscription
20 d'exception, celle de Drummond. Ses quelques
21 cinquante-sept mille (57 000) électeurs
22 dépassent l'écart maximal de vingt-cinq pour
23 cent (25 %) permis par la loi. Pour corriger
24 cette situation d'exception, nous proposons de
25 réduire la taille de la circonscription aux

1 limites de la Ville de Drummondville. La
2 circonscription de Nicolet-Yamaska plus au nord,
3 quant à elle se retrouve dans une situation
4 inverse. En voie de devenir une exception
5 négative, nous suggérons de l'agrandir dans sa
6 partie est en complétant la MRC de Bécancour.
7 C'est pourquoi nous proposons également de
8 renommer cette circonscription
9 Nicolet-Bécancour.

10 Vous noterez que ce changement nous permet de
11 transférer les municipalités de Saint-David, de
12 Saint-Gérard-Magella et de Saint-Marcel-
13 de-Richelieu vers la circonscription de
14 Richelieu afin d'améliorer le respect des MRC.
15 Nous avons d'ailleurs accordé une attention
16 particulière aux limites des MRC et des régions
17 administratives sur votre territoire. Plusieurs
18 commentaires nous ont été transmis à cet effet.
19 Ainsi, nous suggérons de déplacer la
20 circonscription de Johnson dans un axe nord-sud
21 afin qu'elle ne s'étende plus que sur deux (2)
22 régions administratives au lieu de trois (3).
23 Elle regrouperait notamment Acton Vale et Roxton
24 Pond, ainsi que la plupart des municipalités
25 situées en banlieue de la ville de

1 Drummondville. La nouvelle délimitation de
2 Johnson aurait un impact sur Richmond. Nous
3 proposons d'ajouter à cette circonscription
4 certaines municipalités au sud dont Windsor et
5 Valcourt. Enfin, plus à l'est, nous suggérons
6 d'agrandir légèrement la circonscription
7 d'Arthabaska afin d'y inclure la majorité de la
8 MRC de l'Érable.

9 Alors, voilà qui résume la proposition de
10 délimitation dans la région Centre-du-Québec.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Alors merci, Serge.

13 Maintenant, c'est à vous de nous éclairer. Et
14 afin d'être bien certain de bien saisir vos
15 interventions, tous les propos sont enregistrés
16 et seront retranscrits sur notre site Web au
17 cours des prochains jours. C'est la même chose
18 pour les mémoires qui seront déposés, ils seront
19 numérisés et apparaîtront également sur notre
20 site Web dans les prochains jours.

21 Alors, sans plus tarder, je vais demander à
22 notre secrétaire d'appeler le premier
23 intervenant. Alors s'il vous plaît, monsieur
24 Fontaine.

25 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

1 peut-être pu le voir dans les médias...

2 **M. ROGER VIENS :**

3 C'est ça.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 ... mais au moins si à certains endroits...

6 **M. ROGER VIENS :**

7 Oui.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 ... ce qu'on a proposé est satisfaisant, alors
10 nous en sommes très heureux et nous allons nous
11 organiser pour laisser ça comme ça, hein.

12 **M. ROGER VIENS :**

13 Oui. Ce n'est pas qu'on est mécontent de
14 Johnson, mais excepté que les municipalités
15 avoisinantes, on a quand même des bons amis là,
16 mais excepté qu'on va quand même les garder,
17 mais c'est surtout à Richmond qu'on vit, les
18 enfants, ainsi de suite.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Vous l'avez bien exposé. Alors, on vous
21 remercie beaucoup pour l'éclairage additionnel
22 que vous nous avez apporté, monsieur le maire,
23 madame.

24 **M. ROGER VIENS :**

25 Merci pour votre écoute.

1 circonscriptions électorales.
2 Saint-Edmond-de-Grantham est une petite
3 municipalité de six cent quarante-deux (642)
4 habitants, elle fait partie de la MRC de
5 Drummond. Bien que petite, elle est vivante et
6 son sentiment d'appartenance à la région de
7 Drummond est très fort.
8 Le vingt-sept (27) mai dernier, une rencontre
9 s'est déroulée dans la municipalité. Dix-huit
10 (18) personnes étaient présentes et plusieurs
11 autres citoyens ont communiqué avec un élu pour
12 lui faire part de leurs recommandations à vous
13 transmettre. Voici les commentaires retenus.
14 Nous n'avons pas d'affinités avec la
15 circonscription de Johnson. Nous ne ressentons
16 aucun sentiment d'appartenance avec ce comté.
17 Nous subirons une perte de poids politique.
18 Saint-Edmond-de-Grantham est à proximité de la
19 ville de Drummondville. La majorité des
20 résidants travaillent à Drummondville, il serait
21 souhaitable que les intérêts, travail, vie
22 familial et politique soient au même endroit, en
23 d'autres mots, que ceux-ci fassent partie du
24 même comté.
25 Nous avons des inquiétudes au sujet de la

1 représentativité à l'Assemblée nationale.
2 L'accessibilité actuelle au député, monsieur
3 Sébastien Schneeberger, versus celle que nous
4 aurions avec monsieur Éric Charbonneau, député
5 de Johnson, n'est pas équivalente. Nous doutons
6 de l'efficacité d'un député qui aurait un comté
7 de vingt-neuf (29) municipalités et de son
8 implication dans les dossiers chauds de chacune
9 desdites municipalités.
10 Les communications de presse dans les journaux,
11 la radio et la télévision communautaire se font
12 par MRC et non par carte électorale. En
13 changeant de circonscription, nous sommes
14 inquiets à savoir si nous serons aussi bien
15 informés que nous le sommes en ce moment, étant
16 donné que le territoire de Johnson ne fait pas
17 particulièrement partie de celle de la MRC.
18 La nouvelle carte électorale ne tient pas compte
19 de l'entité sur laquelle sont basées les limites
20 du territoire de la MRC, des commissions
21 scolaires, de la Sûreté du Québec et des
22 organismes locaux et régionaux.
23 La proposition de redéfinir les limites des
24 circonscriptions électorales ne tient pas compte
25 des réalités sociodémographiques propres à notre

1 région. De plus, notre territoire présente une
2 forte croissance démographique. Il y a lieu de
3 croire que le nombre maximal d'électeurs fixé
4 selon la Commission de la représentation
5 électorale du Québec sera dépassé sous peu.
6 Nous croyons que la carte qui nous est proposée
7 ne respecte pas les intérêts énoncés dans cette
8 lettre par nos citoyens qui sont aussi vos
9 électeurs et ne favorise pas l'attachement
10 social.
11 Conscients que vous devez tenir compte de
12 différents facteurs pour établir les cartes
13 électorales, nous croyons qu'il est possible de
14 le faire tout en tenant compte également des
15 facteurs particuliers des régions.
16 Nous souhaitons vivement que la Commission
17 revoie sa proposition. C'est pourquoi nous vous
18 proposons d'établir deux (2) circonscriptions en
19 divisant la ville de Drummondville et en
20 regroupant des municipalités avoisinantes de
21 chaque côté de la ville de Drummondville.
22 Ainsi, chaque circonscription formée assurerait
23 une représentation équitable de l'électorat et
24 respecterait les attentes de la population et
25 leur sentiment d'appartenance.

1 En terminant, nous remercions la Commission de
2 nous permettre de nous exprimer sur la
3 proposition de la nouvelle carte électorale.

4 Merci.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Alors, merci madame la mairesse.

7 Je comprends que dans votre cas la proposition
8 ne vous convient pas. Vous avez bien compris,
9 par ailleurs, que c'est la Ville de
10 Drummondville, la circonscription de Drummond
11 qui est vraiment trop trop populeuse, hein, elle
12 est à vingt-six pour cent (26 %) positive, donc
13 elle excède les limites permises par la loi.
14 Donc, ce que nous avons fait, nous avons voulu
15 effectivement diminuer la circonscription de
16 Drummond pour la limiter à la Ville de Drummond,
17 ce qui, en fait, l'amène à quinze virgule sept
18 pour cent (15,7 %), donc vraiment on pense que
19 c'est convenable. En ce qui concerne Johnson,
20 avec les réaménagements qu'on a prévus, elle est
21 à moins deux virgule huit (-2,8), donc elle est
22 loin du maximum du vingt-cinq pour cent (25 %).
23 Alors, écoutez, on va quand même regarder
24 l'hypothèse que vous nous suggérez de diviser la
25 ville de Drummond pour en avoir une partie

1 rurale et une partie urbaine de chaque côté,
2 alors ça, c'est une hypothèse qu'on va regarder.
3 Mais tout ça pour dire que c'est absolument
4 incroyable ce qu'on peut entendre d'une région à
5 l'autre du Québec. Il y a des régions où on
6 nous dit qu'il ne faut absolument pas mêler la
7 partie rurale avec la partie urbaine, qu'il ne
8 faut absolument pas dépasser les limites des MRC
9 et, parfois, on nous dit le contraire.
10 Alors, c'est pour ça qu'on est ici, pour
11 vraiment entendre les gens pour voir qu'est-ce
12 qui, pour eux, est important, qu'est-ce qui, en
13 fait, les représente davantage. On comprend que
14 les points de vue peuvent être extrêmement
15 différents d'une région à l'autre du Québec.
16 Ça, c'est le plus grand constat je pense qu'on a
17 fait lors de notre consultation un peu partout
18 sur le territoire, c'est de voir que ce qui est
19 vrai à un endroit est tout à fait incorrect
20 ailleurs.
21 Alors, on va prendre en considération votre
22 proposition, on va l'examiner.

23 **MME MARIE-ANDRÉE AUGER :**

24 Merci.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 les éléments suivants.
2 La vie chez nous, à Saint-Félix, est organisée
3 entre autres en fonction des axes de déplacement
4 et nous avons trois (3) axes de déplacement :
5 déplacement vers Victoriaville, déplacement vers
6 Windsor-Sherbrooke ou déplacement vers
7 Drummondville. En situation d'urgence, au
8 niveau de la santé, plus de la moitié de nos
9 citoyens se rendent à Asbestos ou à Arthabaska,
10 quelques-uns se rendent à Sherbrooke et la
11 balance iront à Drummondville. Si quelqu'un
12 signale le 911, toujours en situation d'urgence,
13 le centre d'appels va nous envoyer une ambulance
14 de Richmond plutôt qu'une ambulance de
15 Drummondville puisque l'ambulance de Richmond va
16 arriver deux (2) fois plus rapidement que
17 l'ambulance de Drummondville. C'est une
18 bataille que le conseil a mené il y a quelques
19 années, ça, pour... même si ce n'était pas notre
20 C.L.S.C., pour avoir droit d'avoir l'ambulance
21 de Richmond.
22 On a environ douze pour cent (12 %) de notre
23 population qui est anglophone, c'est un
24 débordement, là, des municipalités de
25 Cleveland-Richmond et l'axe de déplacement des

1 anglophones est, je dirais, à cent pour cent
2 (100 %), là, Windsor-Sherbrooke.
3 Au niveau du service incendie, Saint-Félix a des
4 ententes d'entraide avec les municipalités de
5 Richmond, Danville et Kingsey Falls. Ce sont
6 les trois (3) municipalités les plus rapprochées
7 de chez nous. Nous sommes propriétaires à la
8 hauteur de huit pour cent (8 %) des actifs et
9 passifs du site d'enfouissement de la MRC des
10 Sources à Asbestos où on achemine nos déchets
11 d'enfouissement. Au plan économique, notre
12 coopérative, quincaillerie et matériaux de
13 construction, etc., est une succursale de la
14 Coopérative des Bois-Francs et quand il est
15 question de développement, on fait affaire avec
16 la SADC de Victoriaville, c'est-à-dire des
17 Bois-Francs.
18 Alors cette réflexion sur quelques éléments de
19 notre vécu, là, nous fait réaliser à quel point
20 la barrière naturelle de la rivière
21 Saint-François occasionne une absence totale de
22 liens économiques et sociaux avec le comté de
23 Johnson. Nos liens économiques et sociaux se
24 sont tissés, là, depuis longtemps avec le
25 Centre-du-Québec et les Bois-Francs. Nous

1 n'avons aucun lien, là, de quelque nature que ce
2 soit, avec la Montérégie. Il est évident que
3 nous n'avons aucun sens d'appartenance avec le
4 comté de Johnson, là, c'est une évidence.
5 Notre occupation du territoire nous donne
6 naturellement le sens de l'appartenance au comté
7 de Richmond. Alors, vous comprendrez que nos
8 citoyens revendiquent le maintien de notre
9 appartenance au comté de Richmond.
10 On a osé mettre vos culottes et essayer de
11 trouver une solution. Puis on regarde... quand
12 on regarde la carte, là, on se disait... si on
13 regarde ça, là, il y a quatre (4) municipalités,
14 là, qui sont de l'autre côté de la rivière par
15 rapport au comté de Johnson, mais de
16 Saint-Félix, c'est la dernière au bout, là.
17 Alors, si on prenait Saint-Félix et qu'on... au
18 lieu de le retirer du comté de Richmond, disons
19 qu'on le maintient dans le comté de Richmond, on
20 s'en va de l'autre côté dans Johnson, puis on
21 prendrait, par exemple, Maricourt, qui était
22 dans le comté de Johnson, puis on le maintient
23 dans le comté de Johnson. On équilibre les
24 populations et deux (2) municipalités, disons,
25 n'ont pas à changer de comté.

1 Si on prenait le problème d'une façon plus large
2 puis qu'on voulait tenir compte de la barrière
3 naturelle de la rivière Saint-François pour les
4 quatre (4) municipalités, bien là, c'est qu'il
5 faudrait aller chercher probablement Valcourt,
6 Maricourt, Racine du côté de Johnson pour faire
7 l'équilibre.

8 Parce que quand on est sur le terrain, là,
9 supposons que moi, là, demain matin, je veux
10 aller à Acton Vale, je serais probablement le
11 centre, là, de la MRC de... pas de la MRC, mais
12 du comté de Johnson, si vous regardez ça, là, je
13 suis obligé d'aller passer par le pont de
14 Drummondville, donc de traverser le comté de
15 Drummond pour atteindre mon comté, ou aller
16 passer par le pont de Richmond, donc traverser
17 le comté de Richmond pour pouvoir atteindre mon
18 comté.

19 Alors, c'est pour ça que, disons, on vous prie,
20 là, de regarder sérieusement la possibilité de
21 garder Saint-Félix dans le comté de Richmond.

22 Alors, je vous remercie de m'avoir entendu et
23 permis, là, de ce fait, de vous transmettre les
24 préoccupations de notre milieu.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Bien, monsieur le maire, c'est nous qui vous
2 remercions pour l'éclairage que vous nous donnez
3 et, en plus, vous nous faites des suggestions,
4 c'est rare qu'on en a. On nous dit : «Ça ne
5 fait pas», puis ça finit là, alors que vous,
6 vous avez la gentillesse au moins de nous dire
7 qu'est-ce qui pourrait être fait pour respecter
8 le critère de la loi que nous sommes chargée
9 d'appliquer.

10 Alors, je vous remercie beaucoup pour votre
11 éclairage. On va voir ce que ça peut donner et
12 on verra bien dans quelle mesure on pourrait, en
13 fait, donner suite.

14 **M. PAUL-ERNEST DESLANDES :**

15 Merci.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Merci pour votre éclairage. Merci.

18 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît.

19 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

20 Oui, monsieur le président. J'inviterais
21 maintenant monsieur Louis-Jacques Beauchemin.
22 Monsieur Beauchemin fera une intervention à
23 titre personnel.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Bonjour, monsieur Beauchemin. Nous vous

1 affirmer que j'ai touché à plusieurs facettes de
2 la vie de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.
3 Historique. Notre-Dame-du-Bon-Conseil a été
4 érigée en municipalité de façon civile et
5 colonique vers mil huit cent quatre-vingt-quinze
6 (1895). Déjà en ces temps-là, les affinités se
7 sont développées avec Drummondville, alors que
8 le territoire était rattaché au niveau électoral
9 au comté de Drummond en ce qui a trait au
10 provincial et au comté de Drummond-Arthabaska en
11 ce qui a trait au fédéral.
12 À l'implantation des régions administratives,
13 Notre-Dame-du-Bon-Conseil fit partie de la
14 région 04, Mauricie-Bois-Francis, et lors des
15 réaménagements du début des années deux mille
16 (2000), la création de la région 17,
17 Centre-du-Québec, nous a vus être intégrés à ce
18 nouveau territoire. À la création des
19 municipalités régionales de comté à la fin des
20 a n n é e s s o i x a n t e - d i x (7 0) ,
21 Notre-Dame-du-Bon-Conseil a fait partie de la
22 MRC Drummond après avoir été dans le conseil de
23 comté de Drummond auparavant. Au niveau
24 scolaire, Notre-Dame-du-Bon-Conseil fait partie
25 de la Commission scolaire des Chênes, qui était

1 appelée auparavant Commission... au niveau
2 primaire, Commission scolaire de Drummondville
3 et, au niveau secondaire, Commission scolaire
4 Régionale Saint-François, qui est devenue
5 Commission scolaire des Chênes, lors de
6 l'érection des commissions scolaires régionales.
7 Au niveau de la santé et des services sociaux,
8 Notre-Dame-du-Bon-Conseil relève du Centre de
9 santé et de services sociaux Drummond. En mil
10 neuf cent quatre-vingt-huit (1988), lors d'un
11 réaménagement des territoires des
12 circonscriptions électorales, le transfert s'est
13 effectué, Notre-Dame-du-Bon-Conseil est devenue
14 partie de la circonscription électorale de
15 Richmond.
16 Étant impliqué au niveau politique municipale et
17 sociale à ce moment, j'ai été en mesure de
18 constater que le tout s'est effectué sans
19 opposition, sans heurt ni grincement de dent.
20 Depuis maintenant vingt (20) ans,
21 Notre-Dame-du-Bon-Conseil s'est refait de
22 nouveaux amis, s'est tissé un nouveau réseau de
23 contacts et a développé de nouvelles affinités
24 avec de nouvelles gens et un tout autre
25 contexte.

1 Géographie physique et humaine.
2 Notre-Dame-du-Bon-Conseil s'est retrouvée plus
3 souvent qu'à son tour aux extrémités, comme bien
4 d'autres localités, par contre. À l'extrémité
5 est de la commission scolaire, à l'extrémité
6 est de la MRC, à l'extrémité des
7 circonscriptions électorales, donc plus sujette
8 aux changement de territoire. Ce fait peut
9 affecter la facette humaine de la communauté.
10 La population pourrait en être affectée à la
11 longue, mais cela ne s'est pas trop manifesté
12 par contre, l'instabilité ne s'est pas
13 installée.
14 Les faits. La Commission de la représentation
15 électorale a des objectifs tout à fait louables
16 et elle possède les outils et le personnel pour
17 atteindre ses objectifs. Certains critères
18 aident la Commission à établir une carte
19 électorale la plus juste et la plus équilibrée
20 possible, dont la densité de population, limite
21 des municipalités des MRC, des régions, etc.,
22 mais ces mêmes critères peuvent devenir lourds à
23 porter dans le sens qu'il y a beaucoup de
24 critères, là, à un moment donné, c'est difficile
25 de faire des choix... on ne peut pas dire les

1 choix les plus judicieux, là, parce que vous
2 essayez d'y aller du mieux possible.
3 Notre-Dame-du-Bon-Conseil est intégrée à la
4 circonscription électorale de Richmond depuis
5 mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988). Dans sa
6 forme actuelle, la circonscription électorale de
7 Richmond fait partie de trois (3) régions
8 administratives, la 05 Estrie, 12
9 Chaudière-Appalaches et 17 Centre-du-Québec; de
10 cinq (5) municipalités régionales de comté, MRC
11 des Sources, MRC du Val-Saint-François, MRC
12 d'Arthabaska, MRC de l'Amiante et MRC de
13 Drummond; de quatre (4) commissions scolaires,
14 Commission scolaire des Sommets, Commission
15 scolaire des Bois-Francis, Commission scolaire
16 des Appalaches et Commission scolaire des
17 Chênes.
18 La circonscription électorale de Richmond compte
19 trente et une (31) municipalités, en annexe A,
20 pour une population d'électeurs de trente-six
21 mille deux cent cinquante-quatre (36 254)
22 votants en date de la liste du trente (30)
23 novembre deux mille sept (2007).
24 Dans la proposition de délimitation des
25 c i r c o n s c r i p t i o n s é l e c t o r a l e s ,

1 Notre-Dame-du-Bon-Conseil ferait dorénavant
2 partie de la circonscription électorale de
3 Johnson. Dans sa forme projetée, la
4 circonscription électorale de Johnson
5 regrouperait vingt-neuf (29) municipalités, dans
6 l'annexe B, pour une population d'électeurs de
7 quarante-trois mille neuf cent soixante-deux (43
8 962) voteurs en date de la liste du trente (30)
9 novembre deux mille sept (2007).
10 Dans la proposition mise de l'avant par la
11 Commission de la réforme électorale, la
12 circonscription électorale de Johnson ferait
13 partie de trois (3) régions administratives, 05
14 Estrie, 16 Montérégie et... selon le nom des
15 régions, là, et 17 Centre-du-Québec; de quatre
16 (4) municipalités régionales de comté, MRC
17 d'Acton, MRC de la Haute-Yamaska, MRC Les
18 Maskoutains et MRC de Drummond; de trois (3)
19 commissions scolaires, Commission scolaire de
20 Sainte-Hyacinthe, Commission scolaire du
21 Val-des-Cerfs et Commission scolaire des Chênes.
22 La situation actuelle peut en arriver, à mon
23 analyse, à considérer quatre (4) solutions de
24 délimitation territoriale où pourrait s'intégrer
25 Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Je vais tenter de

1 proposer les avantages et les inconvénients de
2 chaque proposition.
3 Première proposition, l'intégration de
4 Notre-Dame-du-Bon-Conseil à la circonscription
5 électorale de Johnson. L'avantage serait de
6 rejoindre des municipalités soeurs attachées à
7 la MRC de Drummond, mais sans compter la ville
8 de Drummondville. Les inconvénients seraient,
9 premièrement, de ne rencontrer aucune affinité
10 factuelle avec les autres municipalités de la
11 circonscription, excepté les municipalités de la
12 MRC; de ne pas avoir un accès direct à la ville
13 centre de la circonscription, en l'occurrence la
14 ville d'Acton Vale, sans traverser le territoire
15 de circonscription voisine, Drummond et
16 Richmond, sauf si un pont était érigé au-dessus
17 de la rivière Saint-François entre soit la
18 paroisse de Saint-Lucien ou de
19 Saint-Félix-de-Kingsey et la municipalité de
20 l'Avenir. Des gros investissements.
21 Troisième. La distance routière minimum en
22 partant de l'Hôtel de ville du village
23 Notre-Dame-du-Bon-Conseil à l'Hôtel de ville de
24 la ville d'Acton Vale via la route 122, la route
25 143 et la route 139 pour un total de cinquante

1 et un point deux (51.2) kilomètres ou via
2 l'autoroute 20 et route 116, pour un total de
3 soixante-treize point cinq (73.5) kilomètres. À
4 l'annexe C, je l'explique davantage. La présence
5 de la rivière Saint-François, qui est un
6 obstacle naturel à un accès direct.

7 Deuxième proposition, l'intégration de
8 Notre-Dame-du-Bon-Conseil à la circonscription
9 électorale de Nicolet-Bécancour. Suite à
10 l'affirmation dans la population que
11 Notre-Dame-du-Bon-Conseil puisse s'ajouter à la
12 circonscription électorale de Nicolet-Bécancour,
13 ce qui était Nicolet-Yamaska, là, je n'y vois
14 aucun avantage. Les inconvénients seraient de
15 ne rencontrer aucune affinité factuelle avec les
16 municipalités de cette circonscription, sauf la
17 paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults qui est
18 dans la MRC de Drummond et dans la Commission
19 scolaire des Chênes. La distance routière
20 minimum de l'Hôtel de ville du village
21 Notre-Dame-du-Bon-Conseil à l'Hôtel de ville de
22 la ville de Nicolet via la route 259 pour un
23 total de trente-neuf point un (39.1) kilomètres.
24 En annexe D, je l'explique.

25 Troisième point. Notre-Dame-du-Bon-Conseil ne

1 joue d'aucun lien politique local avec d'autres
2 municipalités de la circonscription électorale
3 de Nicolet-Yamaska ou Nicolet-Bécancour.
4 Troisième proposition, l'intégration de
5 Notre-Dame-du-Bon-Conseil à la circonscription
6 électorale de Drummond. Le fait que
7 Notre-Dame-du-Bon-Conseil puisse devenir une
8 partie de la circonscription électorale de
9 Drummond est pour le moment peu probable, car la
10 circonscription électorale de Drummond se suffit
11 à elle-même par le présent territoire de la
12 ville de Drummondville qui compterait, si la
13 réforme de la carte électorale gardait le statu
14 quo, ce qui est proposé, une population
15 d'électeurs de cinquante-deux mille trois cent
16 six (52 306) voters, en date de la liste du
17 trente (30) novembre deux mille sept (2007).
18 Quatrième proposition, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
19 continuerait de faire partie de la
20 circonscription électorale de Richmond. Les
21 inconvénients à considérer ne sont que ceux qui
22 existent en ce moment. Personne ne se plaint de
23 l'accès au bureau de la circonscription
24 électorale, la distance routière minimum de
25 l'Hôtel de ville du village

1 Notre-Dame-du-Bon-Conseil et de l'Hôtel de ville
2 de la Ville de Danville via la Route 122,
3 municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton,
4 paroisse de Sainte-Séraphine, Ville de Kingsey
5 Falls, Route 116, Route 255, pour un total de
6 quarante-trois et un dixième (43 1/10)
7 kilomètres. Ou via la Route 122, municipalité
8 de Saint-Albert, Ville de Warwick, Route 116,
9 c'est Ville de Danville, pour un total de
10 cinquante-trois et un dixième (53 1/10)
11 kilomètres. Je les ai tout faits en auto. Les
12 .1 et tout ça, là, c'est tout... ils sont tous
13 bien calculés.

14 Les liens ou affinités développés depuis vingt
15 (20) ans ne doivent pas se casser en ce moment
16 pour créer une instabilité, potentiellement
17 temporaire, mais quand même réelle. Briser ce
18 lien de confiance ne serait certainement pas
19 dramatique, mais il créerait cette instabilité.
20 Le projet.

21 Je proposerai un scénario qui se veut temporaire
22 en attendant une nouvelle proposition dans huit
23 (8) ans suivant les termes de la loi. Dans huit
24 (8) ans, c'est les deux (2) élections, le terme
25 que les deux (2) élections peuvent survenir.

1 La nouvelle circonscription électorale de
2 Richmond compterait trente-cinq (35)
3 municipalités. Je ne vous les énumérerai pas,
4 sauf que c'est les municipalités de base, les
5 trente et une (31), plus quatre (4) nouvelles,
6 qui sont Ulverton, Windsor, Val-Joli... je pense
7 c'est Saint-François-Xavier, je ne suis pas
8 certain. Il faudrait que je regarde, mais je ne
9 veux pas vous éterniser. Bon. Non,
10 Sainte-Brigitte-des-Saults, je m'excuse. Et
11 Sainte-Brigitte-des-Saults qui font... qui fait
12 partie de la MRC Drummond, mais qui est... qui
13 serait présentée dans Nicolet, Bécancour.
14 La proposition pourrait être amendée si la
15 municipalité de Saint-Fortunat intégrait une
16 autre circonscription électorale. Ça, c'est
17 toujours sous... pas sous protêt, là, mais sous
18 condition parce qu'à la dernière... à la réunion
19 du huit (8) mai à Sherbrooke, le maire avait
20 stipulé qu'il y avait des affinités avec
21 Arthabaska, alors selon des choix qui pourraient
22 être faits.
23 En conclusion, l'exercice effectué par la
24 Commission de la réforme électorale en ce qui a
25 trait aux circonscriptions électorales de

1 Johnson et de Richmond était l'application du
2 jeu de la chaise musicale pour la municipalité
3 de Saint-Félix-de-Kingsey, paroisse de
4 Saint-Lucien, la municipalité de
5 Saint-Cyrille-de-Wendover, paroisse de
6 Notre-Dame-du-Bon-Conseil et du village de
7 Notre-Dame-du-Bon-Conseil, compris dans la
8 circonscription de Richmond, versus la
9 municipalité de Maricourt, la Ville de Valcourt,
10 le Canton de Valcourt, la municipalité de Racine
11 et la paroisse de Saint-Denis-de-Brompton
12 comprise dans Johnson. Le nombre de
13 municipalités touchées étant le même, soit cinq
14 (5), et le processus désavantagerait Richmond
15 d'environ mille cinq cent cinquante (1550)
16 voteurs.

17 C'est pourquoi j'en viens à la conclusion finale
18 que ces dix (10) municipalités concernées
19 devraient demeurer dans leur circonscription
20 électorale actuelle, présente et que les
21 changements apportés se conformeraient à la
22 quatrième proposition.

23 Et j'ai signé.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Alors, merci beaucoup pour votre éclairage, pour

1 vos propositions. Écoutez, on va les regarder,
2 hein, vous connaissez bien votre région, alors
3 quand à nous, finalement, c'est un éclairage qui
4 nous est... c'est très important pour nous de
5 savoir ce que les gens du coin ou de la région
6 pensent et pourquoi. Alors, c'est ce que vous
7 avez exprimé dans votre note.

8 Merci pour vos propos.
9 Est-ce que vous avez des questions, mes
10 collègues? C'est beau?

11 On va regarder ça. Merci beaucoup.

12 **M. LOUIS-JACQUES BEAUCHEMIN :**

13 Merci.

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Au revoir. Alors, merci.

16 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, le
17 prochain intervenant.

18 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

19 Oui, monsieur le président. Les prochains
20 intervenants sont du Conseil exécutif régional
21 du Parti Québécois de la région
22 Centre-du-Québec, il s'agit de monsieur Jean
23 Guay, président régional de l'exécutif, de
24 monsieur André Arpin, secrétaire régional du
25 Conseil exécutif. Et on m'avait annoncé une

1 troisième personne?

2 **M. JEAN GUAY :**

3 Malheureusement elle est absente, elle n'a pas
4 pu se déplacer cet après-midi.

5 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

6 D'accord.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Alors, très bien. Bonjour, messieurs. Alors,
9 nous vous écoutons.

10 - - - - -

11 **PRÉSENTATION DE M. JEAN GUAY**

12 **ET DE M. ANDRÉ ARPIN**

13 - - - - -

14 **M. JEAN GUAY :**

15 Bonjour, messieurs, madame, bonjour, merci de
16 nous entendre. Alors, je vais faire un début de
17 présentation et mon collègue, monsieur Arpin, va
18 poursuivre, là, plus en détail.

19 Alors, aux membres de la Commission, Nous
20 voulons préciser d'entrée de jeu qu'en tant que
21 militant d'un parti politique, notre démarche ne
22 se veut en aucune façon teinter d'électo...
23 d'électoralisme -- vous voyez que le mot n'est
24 presque pas dans ma tête! -- mais plutôt axer
25 sur la promotion du sentiment d'appartenance des

1 citoyens centriquois, et nous en sommes, à leur
2 jeune région.
3 De plus, nous sommes conscients que l'actuelle
4 révision de la carte électorale nous fixera une
5 vision nationale et régionale à moyen terme
6 puisque les décisions prises auront des effets
7 sur nous et sur les générations à venir.
8 Nous présentons donc ici, dans un premier temps,
9 notre vision générale face au projet de révision
10 proposé et nous nous attarderons par la suite au
11 contexte particulier de notre région pour en
12 motiver une ou des propositions que nous voulons
13 soumettre à votre attention.
14 Alors, le projet de révision en général. De
15 façon globale pour le Québec, nous sommes contre
16 l'actuel projet de révision de la carte
17 électorale telle que proposée par la Commission
18 de la représentation électorale, car à notre
19 humble avis, cela créerait une trop grande
20 disparité entre les circonscriptions des régions
21 et celles des milieux plus urbains. Bien sûr,
22 je fais référence ici aux trois (3) régions qui
23 passeront dans les milieux urbains.
24 Nous craignons en effet que la qualité de la
25 représentation des députés des régions auprès de

1 leurs électeurs n'en soit affectée. Le Conseil
2 exécutif régional du Parti québécois de la
3 région Centre-du-Québec est plutôt solidaire des
4 régions dites éloignées qui verraient leur
5 représentation au sein de l'Assemblée nationale
6 réduite de façon importante.

7 Du strict point de vue quantitatif, la
8 croissance de la population au Québec depuis
9 deux mille un (2001) est passée de cinq millions
10 trois cent trente-neuf cent vingt un (5 339 121)
11 électeurs à cinq millions six cent cinquante
12 mille neuf cent dix (5 650 910) en deux mille
13 sept (2007), et cela justifierait l'ajout de six
14 (6) députés supplémentaires et non le statu quo
15 envisagé par la Commission au niveau du nombre
16 total des cent vingt-cinq (125)
17 circonscriptions.

18 D'autre part, il faudrait trouver de nouvelles
19 façons d'équilibrer les poids populationnels
20 dans les régions qui continuent de se dépeupler
21 de plus en plus au profit des grands centres
22 urbains. La dépopulation des régions n'est pas
23 un phénomène nouveau et nous devons redoubler de
24 solidarité pour nous assurer une représentation
25 territoriale équitable entre les régions dites

1 rurales et les régions dites urbaines.
2 Comment assurer l'accessibilité entre un député
3 et ses électeurs dans un immense comté où des
4 heures de transport sont nécessaires par rapport
5 à une circonscription urbaine dont on peut faire
6 le tour à pied?
7 Nous ne voulons pas ici nous attarder trop
8 longuement sur le sujet, mais des stratégies
9 nationales devront être mises en oeuvre pour
10 modifier la loi et la carte électorale de façon
11 à ce que le critère de nombre absolu d'électeurs
12 soit contrebalancé par d'autres critères plus
13 larges que la mathématique stricte.
14 La révision de la carte électorale dans la
15 région du Centre-du-Québec. Dans cette logique
16 générale, notre propos s'attardera maintenant à
17 la situation précise de notre région, le
18 Centre-du-Québec. Celui-ci, le dix-septième à
19 être créé en juillet quatre-vingt-dix-sept (97)
20 et comprend quatre-vingt-une (81) municipalité
21 ainsi que deux (2) communautés amérindiennes
22 regroupées en cinq (5) MRC, celles-ci sont de
23 superficie semblable, mais la population votante
24 assez différente. Selon les chiffres du
25 Directeur général des élections du huit (8)

1 mars... du dix-huit (18) mars, pardon, deux
2 mille huit (2008), on retrouve, dans la MRC
3 d'Arthabaska, cinquante et un mille cinq cent
4 soixante-dix-sept (51 577) électeurs inscrits;
5 dans celle de Bécancour quinze mille
6 quarante-sept (15 047) électeurs; dans celle de
7 Drummond soixante et onze mille neuf cent dix
8 (71 910); dans la MRC de l'Érable dix-sept mille
9 huit cent trente-deux (17 832); et dans celle de
10 Nicolet-Yamaska dix-sept neuf cent
11 quatre-vingt-un (17 981), pour un grand total de
12 cent soixante-quatorze mille trois cent
13 quarante-sept (174 347) électeurs.

14 Nous l'avons souligné dès notre première... dès
15 nos premières lignes, notre jeune région a
16 amorcé depuis peu le travail d'organisation de
17 sa structure décisionnelle et de développement.
18 Dans ce contexte, il nous faut rester attentif à
19 tout ce qui pourrait bonifier notre cohésion
20 régionale qui continue de prendre forme et une
21 redéfinition des circonscriptions électorales
22 est une occasion exceptionnelle de le faire.

23 Plus qu'ailleurs, le respect des nouveaux liens
24 et des nouvelles affinités naturelles entre les
25 cinq (5) MRC de notre région doit être considéré

1 avec prudence et respect.
2 C'est donc avec beaucoup d'espoir et d'intérêt
3 que nous avons lu dans votre rapport
4 préliminaire la phrase suivante : «Une attention
5 particulière a été portée au respect des limites
6 des MRC et des régions administratives.»
7 Mon collègue va continuer.
8 **M. ANDRÉ ARPIN :**
9 Par après, la première question que nous nous
10 sommes posée est la suivante : combien de
11 députés devraient idéalement représenter
12 globalement notre région?
13 Si nous tenons compte de la moyenne québécoise
14 qui est d'environ quarante-cinq mille deux cents
15 (45 200), tantôt vous avez dit quarante-cinq
16 mille deux cent sept (45 207), je pense, là,
17 électeurs, notre région, avec son total de cent
18 soixante-quatorze mille trois cent quarante-sept
19 (174 347) électeurs est, en théorie, beaucoup
20 plus divisible en quatre (4) circonscriptions de
21 quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-sept
22 (43 587) électeurs en moyenne que de trois (3)
23 circonscriptions qui auraient une moyenne de
24 cinquante-huit mille cent seize (58 116)
25 électeurs.

1 Sans en faire de principe absolu, nous affirmons
2 donc que dans les paramètres mathématiques du
3 présent débat, qui peuvent changer peut-être,
4 là, notre région a le potentiel d'être
5 représentée par quatre (4) députés, car dans la
6 situation actuelle, nous n'avons que trois (3)
7 comtés rattachés directement à notre région,
8 soit Arthabaska, Drummond et Nicolet-Yamaska.
9 Ce qui est spécial, c'est que ces trois (3)
10 circonscriptions ne regroupent que
11 quarante-trois (43) des quatre-vingt-trois (83)
12 municipalités et communautés, dont les plus
13 populeuses, bien sûr, les villes. Ce qui
14 signifie que quarante (40) municipalités
15 centriquoises comptant trente-quatre mille neuf
16 cent neuf (34 909) électeurs, ou vingt pour cent
17 (20 %) de la région, sont présentement
18 représentés par des députés des comtés de
19 Lotbinière, Richmond et Johnson, comtés qui sont
20 majoritairement rattachés à d'autres régions
21 qu'à la nôtre, soit la rive-sud de Québec pour
22 Lotbinière, et l'Estrie pour Richmond et
23 Johnson.
24 Au niveau de leur contact avec ces trois (3)
25 députés, les citoyens de ces quarante (40)

1 municipalités peuvent difficilement exprimer ou
2 poursuivre leur sentiment d'appartenance à leur
3 MRC et surtout à leur région du
4 Centre-du-Québec. Le même phénomène se
5 reproduit au niveau des caucus régionaux des
6 députés ainsi que des regroupements de militants
7 des différents partis politiques, tel le nôtre.
8 Nous ne nous retrouvons jamais réellement tous
9 en vraies régions entre nous. C'est-à-dire que
10 des fois, on rencontre des gens de notre région,
11 puis on dit : en fin de semaine, il va y avoir
12 un congrès régional du parti, mais ils ne sont
13 pas à Nicolet avec nous autres, ils sont à
14 Sherbrooke ou ils sont à Lévis. Ça fait des
15 années qu'on vit ça, puis c'est tout... dans
16 n'importe quel parti ou beaucoup d'organismes,
17 c'est la même chose.
18 Dans les changements que vous proposez, vous
19 corrigez très bien la situation au nord-est de
20 notre région en englobant complètement les MRC
21 de Bécancour et de l'Érable avec une exception
22 prévisible pour la municipalité de
23 Saint-Ferdinand -- qui est restée en rose, là,
24 sur la carte qu'on voit -- qui est déjà
25 rattachée à la Commission scolaire de... le nom,

1 ce n'est pas Thetford, là, mais, en tout cas,
2 c'est de la région de Thetford.
3 À l'inverse, vous proposez de détacher au
4 sud-est... au sud-ouest trois (3) municipalités
5 hors région, vous en avez parlé tantôt,
6 Saint-Marcel, Saint-David et
7 Saint-Gérard-Magella. Quant à la Ville de
8 Drummondville, plusieurs conviennent qu'elle a
9 la population votante pour devenir une
10 circonscription en elle-même, comme vous le
11 suggérez.
12 Par contre, nous ne comprenons pas du tout
13 pourquoi vous prévoyez que douze (12)
14 municipalités du sud-ouest de la MRC
15 d'Arthabaska seraient encore intégrées au comté
16 estrien de Richmond, ni pourquoi treize (13) des
17 dix-sept (17) municipalités de la MRC de
18 Drummond, elles entourent complètement la Ville
19 de Drummondville elle-même, seraient intégrées à
20 la circonscription estrienne de Johnson.
21 Vous semblez voir comme une amélioration le fait
22 que chacun de ces deux (2) comtés respecte les
23 limites des deux (2) MRC en question. Mais le
24 sentiment d'appartenance de ces vingt-cinq (25)
25 municipalités centriquaises, à ces comtés

1 majoritairement de l'Estrie, est loin d'être
2 démontré, bien au contraire, ni dans le présent,
3 ni dans le futur.
4 Tantôt, il y a au moins deux (2) maires qui ont
5 dit quelque chose du genre, là.
6 Nous remarquons que votre nouvelle proposition
7 de carte électorale bouleversera complètement le
8 nouveau comté de Johnson en le poussant
9 passablement vers l'ouest et le nord. Ça a été
10 dit tantôt ça aussi.
11 Pourquoi ne pas en faire un comté centriquois à
12 cent pour cent (100 %)? Celui-ci pourrait
13 d'abord comprendre les vingt-cinq (25)
14 municipalités du Centre-du-Québec mentionnées
15 ci-dessus, lesquelles comptent vingt-sept mille
16 sept cent vingt-huit (27 728) électeurs
17 centriquois.
18 Si vous y rattachiez les quatre (4)
19 municipalités au nord de la MRC de Drummond que
20 vous voulez intégrer au comté de
21 Nicolet-Bécancour, Saint-Guillaume,
22 Saint-Bonaventure, Saint-Pie-de-Guire et
23 Sainte-Brigitte, pour deux mille huit cent
24 vingt-deux (2822) électeurs, nous serions rendus
25 à trente mille cinq cent cinquante (30 550)

1 électeurs. Et de la MRC d'Arthabaska, vous
2 pourriez ajouter trois (3) autres municipalités
3 prévues aussi dans Nicolet-Bécancour,
4 Daveluyville, Sainte-Anne-du-Sault et
5 Maddington, pour deux mille cent treize (2113)
6 électeurs.
7 En détachant, en passant, du comté d'Arthabaska
8 les municipalités voisines de Saint-Valère et
9 Saint-Rosaire, mille cinq cent vingt-cinq (1525)
10 électeurs, vous obtiendriez la réalité
11 suivante : Drummond qui garde toujours
12 cinquante-deux mille quatre cent cinquante-neuf
13 (52 459) électeurs; Arthabaska qui passerait à
14 cinquante et un mille (51 000) au lieu d'être
15 cinquante-trois mille (53 000);
16 Nicolet-Bécancour qui passerait à trente-quatre
17 mille (34 000) au lieu de trente-neuf mille
18 (39 000); mais un nouveau comté que j'ai appelé
19 Johnson, ou Richmond, ou autre, là, qui aurait
20 trente-quatre mille cent quatre-vingt-huit
21 (34 188) électeurs. Total des... le total est
22 là pour les quatre (4) circonscriptions, on
23 rajoute Saint-Ferdinand, on rejoint notre région
24 qui est à cent soixante-quatorze mille trois
25 cent quarante-sept (174 347).

1 Même si nous ne prétendons pas régler toutes les
2 questions mathématiques qui sont beaucoup plus
3 de votre compétence que de la nôtre, nous
4 croyons sincèrement que notre proposition
5 améliore positivement les contacts de presque
6 tous les citoyens centriquois avec leur futur
7 député et fait ainsi progresser grandement notre
8 cohésion régionale qui est toujours en
9 construction.

10 Nous sommes conscients que notre projet a fait
11 surgir d'autres questions. Il est vrai, entre
12 autres, que nos quatre (4) suggestions de comtés
13 sont restées peu équilibrées en nombre et que
14 les comtés de Drummond et d'Arthabaska sont
15 encore presque trop peuplés, près de la
16 moyenne, je pense, qui est de... le maximum,
17 c'est cinquante-six mille (56 000), là.

18 Une première question à se poser serait : ne
19 devriez-vous pas dès à présent songer à partager
20 la Ville de Drummondville sur deux (2)
21 circonscriptions puisqu'il est prévisible que sa
22 population continuera encore de croître, soit
23 par les nouveaux citoyens, soit par des fusions
24 municipales? Et on en parle réellement. J'ai
25 lu dans les journaux qu'il y avait des

1 pourparlers avec Saint-Germain, qui est trois
2 mille trente-trois (3033) habitants. Donc, si
3 Saint-Germain et Drummondville faisaient une
4 fusion prochainement, le comté de la Ville de
5 Drummondville aurait cinquante-cinq mille cinq
6 cent quatre-vingt-douze (55 592) habitants déjà.
7 Donc, la question est sur la table.
8 La MRC de Drummond, à soixante et onze mille
9 neuf cent dix (71 910) électeurs, n'aurait-elle
10 pas le potentiel de former deux (2)
11 circonscriptions d'environ trente-six mille
12 (36 000) électeurs? La question mérite d'être
13 posée.
14 Deuxième devinette : est-il possible de diminuer
15 la grosse circonscription d'Arthabaska, que ce
16 soit dans votre proposition ou la nôtre?
17 Avec le gros morceau de casse-tête, parce que
18 c'est quasiment un casse-tête des fois les
19 municipalités sur... c'est un peu ça, vous en
20 avez parlé tantôt, là, selon les régions, la
21 Ville de Victo, qui a trente-deux mille trois
22 cent six (32 306) électeurs, la solution est
23 plus compliquée et se pose à la fois du point
24 de vue social et géographique. La MRC
25 d'Arthabaska, avec ses cinquante et un mille

1 sept cent soixante-dix-sept (51 777) électeurs,
2 a le potentiel de former une circonscription en
3 elle-même, mais cela ne semble pas une solution
4 parce que, d'abord, les MRC d'Arthabaska et de
5 l'Érable sont déjà très intégrées, entre autres
6 au niveau de leur commission scolaire, il y a
7 une seule commission scolaire, les CSSS aussi
8 unifiés, puis il y a probablement beaucoup
9 d'autres organismes aussi, là. Quand on parle
10 des Bois-Francs, c'est ces deux (2) MRC-là.
11 Et ensuite, cela amènerait une grande partie de
12 la MRC de l'Érable, qui se retrouverait seule, à
13 être incluse vers le nord dans un autre comté
14 avec la MRC de Bécancour avec laquelle elle a
15 très peu d'affinités actuellement. Là aussi, la
16 discussion reste ouverte.

17 Une dernière remarque concerne la municipalité
18 de Saint-Ferdinand de la MRC de l'Érable que
19 vous voulez inclure dans la circonscription de
20 l'Amiante probablement parce qu'elle est
21 rattachée à la Commission scolaire des
22 Appalaches. Là, j'ai le vrai nom, là. À notre
23 avis, cette raison a ses limites car -- comme
24 tantôt, d'autres municipalités qui sont à la
25 limite des MRC ou des régions, là -- car la

1 plupart des étudiants post-secondaires ou
2 adultes viennent recevoir leur formation sur le
3 territoire de la Commission scolaire des
4 Bois-Francs actuellement.

5 En terminant, nous croyons que le présent débat
6 quant à la représentation effective et équitable
7 de la population québécoise en général et celle
8 du respect réel des limites des régions en
9 particulier doit se faire de la façon la plus
10 ouverte possible pour prendre en compte les
11 aspects d'affinités et d'appartenance naturelle
12 qui sont au coeur du dynamisme des régions.

13 Espérant avoir amorcé une réflexion positive
14 avec votre Commission pour poursuivre
15 l'expansion du sentiment d'appartenance des
16 citoyens centriquois à leur région.

17 Merci.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Alors, c'est nous qui vous remercions de votre
20 éclairage, de vos propositions. Comme vous
21 voyez, ce n'est pas simple, il y a beaucoup
22 d'hypothèses possibles, il y a beaucoup, en
23 fait, de solutions qui sont envisageables, il
24 s'agit pour nous, je dirais, de trouver la
25 meilleure ou la moins pire, là, en fait, celle

1 qui convient davantage à la population après
2 vous avoir écoutés.
3 Évidemment, le problème est majeur pour le
4 Québec, hein, je pense que... mais ce n'est pas
5 uniquement au Québec, c'est un peu partout dans
6 les grandes... les grands pays industrialisés ou
7 modernes, les populations quittent les campagnes
8 pour venir vivre en ville ou dans la banlieue de
9 la ville. Alors, ça amène des situations
10 extrêmement problématiques. Pour vous dire, par
11 exemple, Gaspé actuellement a vingt-sept mille
12 (27 000) électeurs; Masson, qui est dans
13 Lanaudière, en a soixante mille (60 000).
14 Alors, c'est une réalité avec laquelle il faut
15 composer. On a une loi qui nous donne les
16 critères, les limites qu'il faut respecter,
17 alors on essaie d'agir de la façon la plus
18 équitable possible même si on se rend compte que
19 parfois les changements qu'on propose, on l'a
20 bien vu, puis on l'a bien entendu aussi, puis on
21 s'y attendait, là, sont majeurs et ne feront
22 vraiment pas l'unanimité.
23 On apprécie quand des gens comme vous viennent
24 nous dire : «Voici comment est-ce que ça
25 pourrait être réaménagé pour tenir compte

1 davantage de ce qu'on est et de ce qu'on
2 souhaite.» Alors, c'est pour ça qu'on est là,
3 pour vous écouter et on va voir, à la lumière de
4 tout ce qu'on aura entendu, qu'est-ce qui nous
5 apparaîtra, en fait, le plus favorable pour
6 votre région.

7 Alors, je vous remercie beaucoup de votre
8 présentation, de vos propositions. Alors, ça va
9 s'ajouter, c'est certain, à notre réflexion.

10 **M. JEAN GUAY :**

11 Et nous avons ajouté en annexe, là, des feuilles
12 de calcul, là...

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Oui.

15 **M. JEAN GUAY :**

16 ... concernant les diverses municipalités
17 impliquées, là.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Alors, très bien, messieurs.

20 **M. JEAN GUAY :**

21 Des chiffres que vous avez peut-être déjà
22 d'ailleurs.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 C'est bien. Merci. Je vous remercie beaucoup.

25 Bonne fin d'après-midi.

1 Alors, Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
2 le prochain intervenant.

3 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

4 Je dois vous dire, Monsieur le président, que
5 nous avons entendu toutes les personnes qui
6 étaient inscrites pour prendre la parole cet
7 après-midi. Peut-être y a-t-il dans la salle
8 d'autres personnes qui voudraient intervenir?

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Bon. Dans les circonstances, on va faire comme
11 on fait d'habitude, je vais suspendre une
12 quinzaine de minutes. Donc, si d'ici quinze
13 (15) minutes une personne désirait se faire
14 entendre, ça nous fera plaisir de l'écouter;
15 sinon, bien là, on suspendra jusqu'à dix-neuf
16 heures (19 h) ce soir.

17 Alors, d'ici quinze (15) minutes, on va voir ce
18 qu'on fait. Je vous remercie.

19 - - - - -

20 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

21 **REPRISE DE LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

22 - - - - -

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Mesdames, messieurs, notre secrétaire nous
25 informe que la municipalité d'Ulverton voudrait

1 Richmond, c'est-à-dire. N'est-ce pas, Monsieur
2 le maire?

3 **M. ROGER VIENS :**

4 Hum hum.

5 **Mme FRANCE CÔTÉ :**

6 Alors, ceci, je crois, vaut la peine de
7 l'apporter... ça vaut la peine de l'apporter
8 dans le sens où plusieurs changements ont été
9 faits depuis. Ulverton s'est fusionnée comme un
10 petit peu dans le pôle de Richmond, dans le sens
11 où le service de police de la Sûreté du Québec
12 de Richmond nous dessert présentement, dans le
13 sens où nous avons formé une régie incendie de
14 la région de Richmond. Alors, vous voyez,
15 plusieurs items ont été formés autour de la
16 région de Richmond suite à ce changement de
17 MRC-là. Alors, tout simplement, moi, je
18 désirais porter ça à votre attention parce que
19 je crois que c'est important.

20 Alors, c'est tout, c'est simplement ça.

21 **M. ROGER VIENS :**

22 Il y a une chose...

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Monsieur le maire.

25 **M. ROGER VIENS :**

1 ... d'assez loquace, c'est que nous faisons
2 partie des Cantons de l'Est avant d'être
3 affiliés à la MRC de Drummond et lorsqu'on a
4 retourné dans le Val-Saint-François, on est
5 retourné dans les Cantons de l'Est, donc on est
6 les derniers à la limite des Cantons de l'Est.

7 **Mme FRANCE CÔTÉ :**

8 Et voilà, ça aussi, c'est un fait.

9 **M. ROGER VIENS :**

10 Alors, on est avec Richmond, Sherbrooke, ainsi
11 de suite, on fait partie des Cantons de l'Est,
12 contrairement à nos deux (2) voisins, qui est
13 l'Avenir et Durham-Sud.

14 **Mme FRANCE CÔTÉ :**

15 On est revenu à la maison, quoi.

16 **M. ROGER VIENS :**

17 C'est ça. Alors, c'était tout simplement les
18 petites précisions qu'on voulait apporter.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Bien, c'est très apprécié. Je vous remercie
21 beaucoup pour cet éclairage additionnel.

22 **M. ROGER VIENS :**

23 Merci beaucoup.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Bonne fin de journée.

1 Est-ce que je dois comprendre qu'il n'y a pas
2 d'autres personnes qui veulent intervenir? Oui,
3 madame? Je vous en prie.

4 Si vous voulez vous nommer pour fins de
5 l'enregistrement, s'il vous plaît.

6 **Mme NOËLLA TRUDEL :**

7 Noëlla Trudel de Saint-Edmond.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Oui.

10 - - - - -

11 **PRÉSENTATION DE Mme NOËLLA TRUDEL**

12 - - - - -

13 **Mme NOËLLA TRUDEL :**

14 C'est juste quelques mots que je voudrais
15 rajouter. C'est que présentement, on a un grand
16 sentiment d'appartenance avec Drummondville, on
17 vient magasiner à Drummondville, on vient tout
18 faire à Drummondville. Pour nous, Acton Vale,
19 on ne connaît pas du tout la région puis on n'a
20 pas de sentiment d'appartenance.

21 Après ça, bien comme Drummondville grossit, puis
22 probablement qu'ils vont annexer Saint-Germain,
23 nous allons devenir la banlieue de
24 Drummondville. Ça fait que ça ne sera... ce
25 n'est comme pas logique d'être dans la banlieue

1 de Drummondville puis faire partie d'Acton Vale.
2 Puis présentement, nous recevons les journaux
3 dans la MRC de Drummond, puis on n'a aucune
4 nouvelle dans le comté de Johnson parce qu'eux
5 autres sont dans une autre MRC, puis on n'a pas
6 de nouvelle de la MRC de Johnson.
7 Ça fait que comment voudriez-vous qu'on ait des
8 nouvelles de notre député si on ne peut pas le
9 recevoir dans notre journal local?
10 Puis après ça, si le député a vingt-neuf (29)
11 comtés, présentement le comté de Drummond n'a
12 pas... monsieur Schneeberger n'a pas beaucoup
13 de comtés, ça fait qu'il est plus disponible.
14 Si on se ramasse avec Johnson, bien on va être
15 vingt-neuf (29) comtés, ça fait que je ne vois
16 pas l'accessibilité beaucoup à notre député.
17 C'est ce que j'avais à apporter. Merci...

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Merci, madame...

20 **Mme NOËLLA TRUDEL :**

21 ... de m'avoir écoutée.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 ... de votre éclairage.

24 Oui, allez-y. Je vous en prie.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
PRÉSENTATION DE M. ANDRÉ ARPIN
- - - - -

M. ANDRÉ ARPIN :

Je voudrais signaler que dans notre région, c'est la première fois qu'on a le cas d'avoir un comté qu'on pourrait appeler presque urbain à Drummondville, on n'avait jamais connu ça avant. On a des comtés avec des petites villes, moyennes villes. Je prends, moi, dans le comté d'Arthabaska, bien on a... c'est sûr, Victo commence à être une assez grosse ville, mais avec Princeville, Plessisville, Nicolet, Bécancour, c'est la première fois qu'on va avoir un comté typiquement urbain, puis autour une région plus majoritairement rurale. Donc, c'est sûr que dans un comté... dans une région... un comté qui va être majoritairement rural, qui n'a pas de pôle central, les municipalités vont avoir de la misère à avoir un sentiment d'appartenance à un comté, à leur comté. Quand j'entends la dame de Saint-Edmond, puis... ah, bien, je suis à peu près sûr que sur la vingtaine de... les vingt-neuf (29)

1 municipalités, il y en aurait peut-être une
2 vingtaine qui pourraient dire ça, parce qu'il y
3 a... puis Acton Vale n'est pas nécessairement un
4 pôle d'attraction fort, même si c'est une belle
5 ville, agréable. Le problème que je vois, moi,
6 ce que je vis depuis plusieurs années, c'est que
7 quand à Chesterville où je demeure, je veux...
8 je rencontre un problème à Saint-Rémi-Tingwick,
9 mettons je suis dans une pourvoirie, je veux
10 aller voir mon député, mais mon député, il faut
11 que je sorte de ma région pour aller le voir.
12 Ce n'est pas que je traverse d'autres comtés,
13 c'est qu'il faut que j'aille le voir à Danville,
14 puis lui il est dans son caucus, il est à
15 Sherbrooke, c'est... puis la majorité du comté
16 est de l'Estrie.
17 Ici, on n'a pas d'objection à avoir une région
18 voisine qui s'appelle l'Estrie, qui est une
19 super de belle région, on vient d'une région qui
20 s'appelait Mauricie-Bois-Francs.
21 En quatre-vingt-dix-sept (97), les députés de la
22 partie sud du fleuve ont dit : «On va se faire
23 une région à nous autres», mais pourquoi... puis
24 si vous regardez la carte, là, c'est bien clair
25 que la partie verte et la partie blanche qui

1 sont là, là, il y a un gros potentiel pour
2 former un quatrième comté. C'est sûr que ces
3 municipalités-là, dans le quatrième comté,
4 qu'elles soient autour de Drummond ou qu'elles
5 soient un nouveau Drummond divisé en deux (2),
6 elles vont avoir encore des dissensions. Ils
7 vont avoir encore des municipalités qui vont
8 être dans le bout de... dans le bout de la MRC
9 qui vont se dire : «Bien, on est un peu loin
10 nous autres, là, notre téléphone est là, nos
11 ambulances viennent de là, notre commission
12 scolaire vient de là.» Ça, c'est normal, ça, ça
13 existe partout au Québec.
14 Mais à un moment donné, ils n'auront pas à faire
15 affaire avec un député qui est majoritairement
16 rattaché à une autre région. Actuellement,
17 Johnson, c'est le cas; puis Richmond, c'est le
18 cas. Puis d'ailleurs, le nom Johnson, si jamais
19 vous acceptez ce qu'on a proposé de faire, un
20 nouveau comté avec ce qui va... la partie
21 Centre-du-Québec de Richmond et de Johnson, le
22 nom Johnson serait plus approprié parce que
23 notre ancien Premier ministre, Daniel Johnson,
24 le comté a été nommé en soixante-douze (72),
25 j'étais là, à cause qu'il y avait Acton Vale,

1 qui est la région natale de Daniel Johnson.
2 Mais ça, c'est de la... comment on appelle ça,
3 là? C'est de la... pas de l'étymologie là,
4 mais c'est...

5 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

6 De l'histoire.

7 **M. ANDRÉ ARPIN :**

8 Non. En tout cas, il y a des comités pour ça
9 pour trouver le bon nom du bon côté.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 C'est ça.

12 **M. ANDRÉ ARPIN :**

13 Mais est-ce que le fait... ma question, c'est
14 ceci : est-ce que les comtés comme ils sont sont
15 plus importants que les régions? Je me suis
16 fait dire ça à un moment donné par un président
17 d'élection, il m'a dit : «On ne change pas ça
18 comme on veut un comté, ça... Richmond, c'est
19 là, puis Johnson, c'est là, puis avant que tu
20 fasses admettre...» Moi, je l'ai dit, je vais
21 aller à la Commission, ils ont dit : «Avant
22 qu'eux autres acceptent ça, là, hein, ils ont
23 beau l'écrire qu'ils tiennent compte de la
24 région administrative, la grosse ligne bleue est
25 là, là», mais est-ce que c'est possible de...

1 même si on a dit qu'on a le potentiel d'un
2 quatre... d'avoir quatre (4) comtés, puis de
3 placer les morceaux de puzzle pour que ça fasse
4 quatre (4) comtés vivables, là, en tenant compte
5 de la question de Drummond, est-ce que c'est
6 possible ou bien non c'est une utopie?

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Écoutez, je pense que ce qu'il faut retenir, il
9 y a cent vingt-cinq (125) circonscriptions,
10 dix-sept (17) régions administratives,
11 quatre-vingt-six (86) MRC, avec des populations
12 très différentes les unes par rapport aux
13 autres. Alors, c'est bien évident qu'on ne peut
14 pas tenir compte de toutes ces limites-là
15 toujours quand on fait le dessin de la carte.

16 On essaie autant que possible de respecter les
17 limites des régions administratives et des
18 limites des MRC, mais ce n'est pas toujours
19 possible. Il y a des MRC à douze mille (12 000)
20 électeurs, puis il y en a d'autres à trois cent
21 mille (300 000). Alors, ça ne fonctionnerait
22 pas.

23 La même chose pour les régions administratives,
24 hein, on essaie de les respecter, mais à un
25 moment donné on se rend compte que ce n'est pas

1 possible. C'est un objectif qu'on s'est donné,
2 ça, une balise, un critère qu'on a voulu
3 respecter, mais on était bien conscient au
4 départ que ce ne serait pas toujours possible de
5 le faire.

6 Alors, évidemment, c'est... vous l'avez vu dans
7 notre proposition, actuellement il y a douze
8 (12) régions administratives qui ne sont pas
9 tout à fait respectées, il y en avait treize
10 (13) dans la carte actuelle. Donc, on s'est
11 amélioré un petit peu, mais c'est tellement
12 compliqué. Et c'est... ce qui est intéressant
13 aussi, ce qui nous complique un petit peu la vie
14 également, c'est que dans certaines régions, la
15 limite des MRC est majeure, absolument
16 incontournable, puis c'est un «must», là, alors
17 que dans d'autres régions, non, ce n'est pas
18 important.

19 Dans certaines régions, on nous dit qu'il ne
20 faut absolument pas mélanger l'urbain avec le
21 rural, alors que dans d'autres régions, on nous
22 dit que c'est un bon mélange.

23 Alors, on est là pour écouter qu'est-ce qui est
24 le mieux dans la région. On se rend bien compte
25 que ce qui est important dans une région ne

1 l'est pas, ou moins, ou l'est de façon
2 différente dans une autre région. C'est pour ça
3 qu'on... encore une fois qu'on tient beaucoup à
4 entendre ce que vous avez à nous dire sur ce que
5 vous êtes.

6 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

7 Puis il y a un... bien, peut-être que ce soir,
8 il va y avoir un intervenant de la Ville de
9 Drummondville, mais il faudrait... la ville,
10 est-ce que, elle, elle verrait comme une
11 amélioration régionale de diviser la MRC de
12 Drummond en deux (2), ce qui inclut une division
13 de la ville en deux (2) circonscriptions?

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 On va les entendre, je ne sais pas...

16 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

17 Parce que ça...

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 ... s'ils sont inscrits.

20 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

21 ... ça répondrait beaucoup aux réponses des
22 régions... des municipalités rurales autour qui
23 disent : «Notre centre d'attraction, c'est
24 Drummond.» Pour ça, Drummond est rendue trop
25 gros. Est-ce que la ville... est-ce que même

1 géographiquement c'est faisable? Ce n'est pas
2 la rivière... même si la rivière Saint-François
3 est là, la ville est beaucoup plus grosse du
4 côté ouest de la rivière que du côté est.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Oui. C'est vrai.

7 Alors, merci beaucoup pour...

8 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

9 Je vous souhaite bonne chance...

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 ... vos notes additionnelles.

12 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

13 ... avec la ville, mais c'est une question... en
14 réalité, nous autres, on s'est prononcé au
15 niveau de la région, on n'a pas demandé à des
16 municipalités en particulier : «Qu'est-ce que
17 vous en pensez, vous?» On aurait pu le faire
18 aussi, là, mais on réalise qu'il y a plusieurs
19 des...

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Oui.

22 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

23 ... des interrogations qu'on a qui se rejoignent
24 ici, là.

25 Merci.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13

Me MARCEL BLANCHET, président :

C'est moi qui vous remercie et au nom de mes collègues. Alors, est-ce que je comprends qu'il n'y a pas d'autres personnes pour cet après-midi? Donc, nous allons suspendre nos travaux jusqu'à dix-neuf heures (19 h). Je vous remercie beaucoup de votre éclairage.

- - - - -

FIN DE LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

- - - - -

- - - - -

SÉANCE DE LA SOIRÉE

- - - - -

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, mesdames, messieurs, bonsoir. Je vois qu'il y a parmi vous des personnes qui étaient ici cet après-midi, donc vous nous excuserez de reprendre notre petit laïus d'introduction, c'est pour ceux qui n'y étaient pas.

Alors, évidemment, je vous remercie d'avoir accepté l'invitation de la Commission de la représentation électorale à venir commenter notre proposition de carte électorale et je vais d'abord de vous présenter mes deux (2) collègues commissaires avec qui j'ai eu l'occasion de travailler au cours de la dernière année à l'élaboration de notre proposition.

À ma droite, je vous présente monsieur Serge Courville, géographe historien et professeur émérite de l'Université Laval à Québec; et à ma gauche, monsieur John Zacharias, également géographe, professeur titulaire à l'Université Concordia à Montréal.

Je vous rappelle que, tout comme moi, mes deux (2) collègues ont été nommés par l'Assemblée

1 nationale, ce qui assure toute l'indépendance
2 requise dans l'exercice de nos fonctions.
3 Pour vous situer l'étape à laquelle on est
4 rendu, c'est la consultation prévue par la Loi
5 électorale. Il y a tout un scénario, tout un
6 échéancier prescrit par la loi et c'est dans cet
7 échéancier-là que nous situons notre
8 intervention ici à Drummondville.
9 Dans un premier temps, la loi prévoit qu'après
10 chaque deux (2) élections, il faut refaire la
11 carte électorale pour tenir compte des
12 mouvements de la population. Donc, la dernière
13 carte date de deux mille un (2001), elle a servi
14 pour les élections de deux mille trois (2003) et
15 de deux mille sept (2007), et la Commission de
16 la représentation électorale avait un an, à
17 compter de la dernière élection générale, pour
18 déposer à l'Assemblée nationale un nouveau
19 projet de carte électorale. Alors, c'est ce que
20 nous avons fait le douze (12) mars dernier.
21 La loi prévoit ensuite que dans les six (6) mois
22 qui suivent ce dépôt, la Commission doit
23 consulter la population sur sa proposition. On
24 est en plein dans ce processus, nous complétons
25 même ce processus de consultation publique cette

1 semaine, nous avons vingt-quatre (24) auditions
2 de prévues, il nous en reste deux et demie (2½)
3 avec ce soir, alors il nous reste Montréal et
4 Trois-Rivières. Pour le reste, pour vous dire,
5 on est allé partout au Québec.
6 Alors, pour nous, cette étape-là est extrêmement
7 importante, ça nous permet de bien comprendre
8 les régions. C'est bien sûr qu'on a élaboré
9 notre proposition à partir des critères de la
10 loi, mais en ce qui concerne les communautés
11 naturelles, bien, nous disposons de beaucoup
12 d'informations de toute nature, de toute source
13 pour nous éclairer sur ce qu'était la région que
14 nous avons à redécouper, mais qui de mieux
15 placé, comme je l'ai dit à plusieurs reprises,
16 que vous pour nous éclairer sur ce qu'on propose
17 et pour nous faire des suggestions en vue
18 d'améliorer notre proposition.
19 Alors, après ces auditions publiques, nous
20 espérons... nous devons, en fait, tenir aussi
21 une séance avec les membres de l'Assemblée
22 nationale. Alors, nous espérons pouvoir tenir
23 cette session avec les parlementaires ces
24 jours-ci, donc d'ici l'ajournement déjà, mais
25 semble-t-il que ça ne sera pas possible, donc ça

1 sera reporté plutôt quelque part en début
2 d'automne, nous dit-on.
3 Après cela, la Commission va présenter une
4 nouvelle version de sa carte électorale au
5 Parlement et dans les cinq (5) jours de ce dépôt
6 au Parlement, les députés doivent en débattre
7 pendant un débat de cinq (5) heures. C'est
8 limité à cinq (5) heures où les députés devront,
9 en fait, commenter notre nouvelle proposition.
10 Dans les dix (10) jours qui suivent ce débat de
11 cinq (5) heures, la Commission adopte la carte
12 finale qui servira aux prochaines élections
13 générales qui viendront après, à la condition
14 qu'il s'écoule au moins un délai de trois (3)
15 mois à compter de la publication. Donc, on
16 adopte notre carte dix (10) jours après le débat
17 de cinq (5) heures, deux (2) semaines pour
18 publier ça à la Gazette officielle et, ensuite,
19 on attend trois (3) mois pour que ça puisse
20 entrer en vigueur en vue d'une élection
21 générale, ce qui nous situerait quelque part, si
22 l'échéancier est respecté, là, quelque part à la
23 fin février deux mille neuf (2009) pour que
24 cette carte puisse s'appliquer.
25 Alors, voilà maintenant, je vais laisser la

1 parole à monsieur Zacharias qui va nous rappeler
2 brièvement le cadre légal dans lequel nous avons
3 à travailler.

4 Alors, s'il vous plaît, John.

5 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

6 Merci, monsieur Blanchet.

7 Le travail de délimitation de la carte
8 électorale du Québec exige une analyse
9 rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues
10 dans la Loi électorale ont évidemment encadré ce
11 travail, il convient de vous rappeler ce
12 qu'elles sont et surtout ce qu'elles visent.

13 La Loi électorale précise qu'une circonscription
14 doit représenter une communauté naturelle en
15 fonction de facteurs démographiques,
16 géographiques et sociologiques. On parle donc
17 ici de la configuration d'une région, de
18 l'organisation de son réseau routier, des
19 limites des arrondissements, des municipalités
20 et des MRC, de la densité de population et de
21 son taux de croissance.

22 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
23 façon dont la vie est organisée sur le
24 territoire et la présence de pôles ou de
25 communautés d'intérêt économique constituent

1 d'autres exemples de facteurs à considérer.
2 De plus, pour assurer une certaine équité entre
3 les circonscriptions et les électeurs, la loi
4 précise que chaque circonscription doit
5 regrouper un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne
6 pas de vingt-cinq pour cent (25 %) en plus ou en
7 moins de la moyenne provinciale, soit
8 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)
9 électeurs, selon la liste électorale permanente.
10 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour
11 cent (25 %), qui est parmi les plus élevées au
12 Canada, laisse donc à la Commission une marge de
13 manoeuvre intéressante, ce qui lui permet de
14 bien tenir compte des particularités de chaque
15 région.
16 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
17 équilibre possible entre l'égalité du vote et
18 les communautés naturelles de manière à assurer
19 équité et justice pour l'ensemble des électeurs
20 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
21 principes qui ressortent de l'importante
22 décision rendue en dix-neuf cent
23 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du
24 Canada relativement à la délimitation des
25 circonscriptions électorales.

1 Malgré les bouleversements compréhensibles que
2 les changements proposés peuvent provoquer dans
3 certaines régions, la Commission ne peut se
4 soustraire à cette obligation de recherche
5 d'équilibre. La délimitation de la carte
6 demande donc de faire, bien évidemment, un
7 examen attentif de chaque région, mais
8 n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir
9 à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation
10 de toutes les régions du Québec.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Alors, merci, John.

13 Et juste avant de vous céder la parole, je vais
14 demander à monsieur Courville de nous résumer
15 brièvement la proposition que nous avons
16 préparée pour votre région.

17 Alors, s'il vous plaît, Serge.

18 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

19 Merci, monsieur Blanchet.

20 Bonsoir. Alors, je vous invite aussi à regarder
21 les cartes à l'écran afin de vous aider à mieux
22 vous situer.

23 Cette carte-ci montre l'évolution du nombre
24 d'électeurs par municipalité depuis l'an deux
25 mille (2000). Les cercles de couleur rouge

1 indiquent une évolution positive et, ceux de
2 couleur bleue, une évolution négative. À noter
3 que pour la même période, le taux de croissance
4 du Québec a été de cinq virgule huit pour cent
5 (5,8 %).

6 Maintenant, le portrait électoral. À l'étude de
7 la région, nous avons d'abord constaté la
8 présence d'une circonscription d'exception,
9 celle de Drummond. Ses quelque cinquante-sept
10 mille (57 000) électeurs dépassent l'écart
11 maximal de vingt-cinq pour cent (25 %) permis
12 par la loi. Pour corriger cette situation
13 d'exception, nous proposons de réduire la taille
14 de la circonscription aux limites de la Ville
15 de Drummondville.

16 La circonscription de Nicolet-Yamaska, quant à
17 elle, se trouve dans une situation inverse. En
18 voie de devenir une exception négative, nous
19 suggérons de l'agrandir dans sa partie est en
20 complétant la MRC de Bécancour. C'est pourquoi
21 nous proposons également de renommer cette
22 circonscription Nicolet-Bécancour.

23 Vous noterez que ce changement nous permet de
24 transférer les municipalités de Saint-David, de
25 S a i n t - G é r a r d - M a g e l l a e t d e

1 Saint-Marcel-de-Richelieu vers la
2 circonscription de Richelieu afin d'améliorer le
3 respect des MRC.

4 Nous avons d'ailleurs accordé une intention
5 particulière aux limites des MRC et des régions
6 administratives sur votre territoire. Plusieurs
7 commentaires nous ont été transmis à cet effet.
8 Ainsi, nous suggérons de déplacer la
9 circonscription de Johnson dans un axe nord-sud
10 afin qu'elle ne s'étende plus que sur deux (2)
11 régions administratives au lieu de trois (3).
12 Elle regrouperait notamment Acton Vale et Roxton
13 Pond, ainsi que la plupart des municipalités
14 situées en banlieue de la Ville de
15 Drummondville.

16 La nouvelle délimitation de Johnson aurait un
17 impact sur Richmond. Nous proposons d'ajouter à
18 cette circonscription certaines municipalités au
19 sud, dont Windsor et Valcourt.

20 Enfin, plus à l'est, nous suggérons d'agrandir
21 légèrement la circonscription d'Arthabaska afin
22 d'y inclure la majorité de la MRC de L'Érable.
23 Voilà qui résume la proposition de délimitation
24 dans la région Centre-du-Québec.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Bonsoir. Alors, merci, messieurs.
2 Alors, considérant l'importance des travaux
3 entrepris par la Commission de représentation
4 électorale du Québec, la MRC de Drummond juge à
5 propos de faire part de son analyse et de ses
6 commentaires sur la proposition déposée en vue
7 de redéfinir les limites des circonscriptions
8 électorales. La pertinence de notre
9 intervention est d'autant plus grande que la
10 proposition de la Commission aurait des impacts
11 majeurs si elle était adoptée telle quelle.
12 D'entrée de jeu, nous voulons indiquer que cette
13 proposition fait fi des réalités
14 socio-démographiques propres à notre
15 territoire. Ainsi celles-ci ne respectent
16 aucunement les territoires d'appartenance, pas
17 plus qu'elles ne respectent les délimitations
18 des diverses régions administratives
19 québécoises. À cet égard, l'exemple de la
20 circonscription de Johnson est particulièrement
21 éloquent, celle-ci chevauche en effet le
22 Centre-du-Québec, la Montérégie et l'Estrie.
23 En créant une circonscription électorale de
24 cinquante-deux mille trois cent six (52 306)
25 électeurs, soit Drummond, la Commission ne tient

1 pas compte de la forte croissance démographique
2 observée sur notre territoire. Conséquemment,
3 il y a tout lieu d'appréhender un rapide
4 dépassement du seuil maximal fixé quant au
5 nombre d'électeurs.
6 Nous élaborerons sur ces aspects dans le présent
7 mémoire afin de démontrer la nécessité d'amender
8 la proposition actuelle de manière à tenir
9 compte du sentiment d'appartenance qui s'est
10 forgé au fil des ans et qui a créé chez nous une
11 dynamique de développement aujourd'hui reconnue
12 partout au Québec.
13 Située au sud-ouest de la région administrative
14 Centre-du-Québec, la MRC de Drummond s'étend sur
15 près de seize cents (1 600) kilomètres carrés.
16 Avec ses quatre-vingt-treize mille treize (95
17 013) habitants, elle figure parmi les MRC les
18 plus peuplées de la province. Dix-huit (18)
19 municipalités locales la composent, vous avez la
20 liste.
21 Le territoire de la MRC de Drummond constitue
22 une terre fertile sur le plan du développement
23 économique. Cette vigueur a, entre autres, une
24 incidence positive sur le plan démographique
25 avec une croissance qui dépasse les moyennes

1 régionales et provinciales.
2 Par ailleurs, en déployant efforts et énergie
3 pour atteindre le succès, la population de la
4 MRC de Drummond a développé un sentiment
5 d'appartenance fort pour une région forte.
6 Le cadre législatif qui régit les travaux de la
7 Commission de la représentation électorale du
8 Québec fixe certains principes importants : le
9 respect des communautés naturelles qui,
10 notamment, implique de considérer la densité de
11 population et son taux relatif de croissance, la
12 configuration de la région et le nombre
13 d'électeurs de chacune des circonscriptions qui
14 doit se rapprocher le plus possible du quotient
15 fixé à quarante-cinq mille deux cent sept (45
16 207), avec une marge de manoeuvre de plus ou
17 moins vingt-cinq pour cent (25 %).
18 À nos yeux, il appert que les principes ci-haut
19 mentionnés seraient mieux servis si le
20 territoire de la MRC de Drummond était contenu
21 dans le moins de circonscriptions possible, tout
22 en tenant compte du quotient électoral visé.
23 À regret, nous notons que la proposition
24 actuelle de la Commission pose problème tant sur
25 le plan des communautés d'intérêts que sur le

1 plan démographique. Au Québec depuis plusieurs
2 années, on note une tendance à regrouper les
3 populations à l'intérieur des territoires
4 cohérents, notamment dans des municipalités
5 régionales de comté définies en respectant
6 d'abord le sentiment d'appartenance des gens.
7 La MRC de Drummond représente un bel exemple de
8 communauté d'intérêt. D'ailleurs, au fil des
9 ans, le territoire de la MRC de Drummond a
10 évolué afin de refléter davantage la réalité
11 régionale des gens qui y vivent.
12 De plus, la MRC est devenue l'entité sur
13 laquelle sont basées les limites des commissions
14 scolaires, des territoires de la Sûreté du
15 Québec et de nombreux organismes à rayonnement
16 régional.
17 Depuis plusieurs années, on a donc tenté de
18 respecter de plus en plus le sentiment
19 d'appartenance des gens afin de créer des
20 entités régionales fortes et cohérentes. C'est
21 dans cet esprit qu'était constituée, en mil neuf
22 cent quatre-vingt-neuf cent
23 quatre-vingt-dix-sept (1997), la région
24 administrative Centre-du-Québec regroupant les
25 MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de Drummond, de

1 L'Érable et de Nicolet-Yamaska. On constate
2 donc que, de concert avec le gouvernement du
3 Québec, les gens de la région ont façonné leur
4 entité administrative régionale afin qu'elle
5 colle à leur réalité. Il est dommage que la
6 proposition de la Commission ne tienne
7 aucunement compte de cette réalité régionale.
8 Bris de la communauté d'intérêt.
9 En ne respectant pas la communauté d'intérêt
10 articulée autour de la MRC de Drummond, la
11 proposition de la Commission ne favorise pas la
12 cohésion sociale. En constituant à elle seule
13 une circonscription électorale, la Ville de
14 Drummondville se trouve à être isolée du reste
15 de sa communauté d'appartenance.
16 Dans le seul but d'obtenir un quotient électoral
17 acceptable, treize (13) des dix-sept (17) autres
18 municipalités qui composent la MRC de Drummond
19 doivent être regroupées avec des territoires
20 municipaux situés dans les régions
21 administratives de la Montérégie et de l'Estrie.
22 Bref, ce que propose la Commission pour le
23 territoire de la MRC de Drummond, ce sont des
24 circonscriptions électorales où la notion de
25 communauté d'intérêt fait parfois cruellement

1 défaut, et c'est particulièrement le cas dans
2 Johnson.
3 Nous sommes conscients que les commissaires
4 doivent tenir compte des différents facteurs
5 afin de respecter le principe élémentaire
6 d'équité dans la représentation de la population
7 à l'Assemblée nationale. À ce sujet, le partage
8 du Québec en circonscription électorale se fait
9 en s'assurant autant que possible que le nombre
10 d'électeurs de chacune des circonscriptions
11 corresponde au quotient résultant de la division
12 de ce nombre d'électeurs par le nombre de sièges
13 de députés à pourvoir.
14 Toutefois, le cadre législatif donne une marge
15 de manoeuvre aux commissaires dans l'application
16 de ce principe afin de respecter les communautés
17 d'intérêts, en autant que l'écart entre le
18 nombre d'électeurs de la circonscription
19 électorale et le quotient électoral n'excède pas
20 vingt-cinq pour cent (25 %).
21 En appliquant cette règle au quotient électoral
22 actuel, quarante-cinq mille deux cent sept (45
23 207), le seuil minimal acceptable est de
24 trente-trois mille neuf cent cinq (33 905)
25 électeurs, tandis que le plafond se situe à

1 cinquante-six mille cinq cent neuf (56 509)
2 électeurs.
3 En considérant ce qui précède, il s'avère tout à
4 fait possible de préserver, voire même de
5 consolider la communauté d'intérêt de la MRC de
6 Drummond en établissant deux (2)
7 circonscriptions électorales qui, ensemble,
8 épouseraient intégralement ses limites puisque
9 le territoire compte environ soixante-seize
10 mille (76 000) électeurs. La liste électorale
11 de chacune de ces deux (2) circonscriptions
12 afficherait environ trente-huit mille (38 000)
13 noms.
14 Bien qu'au départ, ces deux (2) circonscriptions
15 seraient légèrement en deçà du quotient
16 électoral, il y a lieu d'anticiper que cet écart
17 aurait tôt affaire d'être comblée en raison
18 d'une croissance démographique supérieure à la
19 moyenne provinciale.
20 En outre, cela éviterait, comme proposé par la
21 Commission, la mise en place d'une
22 circonscription électorale Drummond qui, dès le
23 départ, approcherait déjà le seuil maximal
24 d'électeurs.
25 Le cadre législatif est très clair à cet égard,

1 la délimitation des circonscriptions électorales
2 doit procéder d'une vision plus large qu'un
3 simple exercice arithmétique. Nous croyons
4 malheureusement que la proposition actuelle de
5 la Commission n'est pas de nature à favoriser la
6 cohésion et le renforcement des communautés
7 d'intérêts. De même, elle induit une distorsion
8 dans le principe d'égalité du vote par des
9 écarts importants dans le nombre d'électeurs des
10 circonscriptions électorales se juxtaposant sur
11 le territoire de la MRC de Drummond.
12 Voilà pourquoi nous estimons qu'il est vivement
13 souhaitable que la Commission revoie sa
14 proposition en établissant deux (2)
15 circonscriptions électorales qui, ensemble,
16 épouseraiient intégralement les limites de la MRC
17 de Drummond et en s'assurant, dans chacune des
18 circonscriptions ainsi formées, d'une
19 représentation équitable de l'électorat, le tout
20 en respectant le principe d'égalité du vote.
21 En terminant, nous désirons remercier la
22 Commission de nous avoir offert la possibilité
23 d'exprimer notre point de vue.
24 En annexe, vous avez les soldes migratoires pour
25 la MRC de Drummond versus les autres MRC du

1 Centre-du-Québec, donc on voit que Bécancour...
2 Arthabaska, c'est-à-dire, affiche deux cent
3 soixante-cinq (265); Bécancour : quatorze (14);
4 Drummond : cinq cent vingt-huit (528); L'érable
5 : moins cent quarante-trois (-143); et
6 Nicolet-Yamaska : moins cent dix (-110).
7 En annexe 2, vous avez les perspectives
8 démographiques, donc la variation de la
9 population entre deux mille un (2001) et deux
10 mille vingt-six (2026) par MRC au
11 Centre-du-Québec. Dans Nicolet-Yamaska, on
12 aurait moins sept point quatorze pour cent
13 (-7.14 %); dans L'Érable : moins quatre virgule
14 cinq pour cent (-4,5 %); Bécancour : moins
15 quatre virgule cinq pour cent (-4,5 %);
16 Arthabaska : trois virgule quatre pour cent (3,4
17 %); et Drummond : treize virgule huit pour cent
18 (13,8%).
19 Enfin, je vais vous lire la résolution du
20 Conseil des maires qui me confère le mandat
21 d'avoir la chance de m'exprimer devant vous ce
22 soir :

23 **«Attendu que dans le cadre du processus**
24 **en cours visant la réforme de la carte**
25 **électorale du Québec, le comité**

1 administratif et de planification de la
2 MRC Drummond avait pour mandat
3 d'examiner la proposition soumise et de
4 rédiger, si besoin était, une
5 contre-proposition qui tienne mieux
6 compte de l'intérêt commun et de la
7 cohésion de la communauté naturelle de
8 base qui constitue le territoire de la
9 MRC de Drummond;
10 Attendu que cet exercice complété, le
11 comité administratif et de
12 planification soumet pour discussion et
13 débat aux membres du conseil de la MRC
14 de Drummond sa proposition de mémoire à
15 être déposé auprès de la Commission
16 électorale du Québec;
17 Attendu les discussions des membres du
18 conseil à cet effet qui, unanimement,
19 déclarent leur solidarité et leur
20 soutien au susdit mémoire, même si
21 certaines municipalités se réservent le
22 droit de présenter à la Commission un
23 plan B advenant le cas où ne serait pas
24 retenue la proposition de la MRC de
25 Drummond -- que vous entendrez tantôt,

1 évidemment, ce n'est pas toujours possible,
2 hein. Il y a quatre-vingt-six (86) MRC au
3 Québec avec un territoire très différent les
4 unes par rapport aux autres, une population
5 extrêmement différente aussi. Il y en a qui ont
6 douze mille (12 000) électeurs, il y en a
7 d'autres qui en ont deux cent mille (200 000).
8 Les régions administratives, c'est la même
9 chose, on a essayé finalement de voir comment
10 est-ce qu'on pourrait les respecter le plus
11 possible, mais il y en a, en fait, dix-sept
12 (17). Sur les dix-sept (17), dans la carte
13 actuelle, il y en a treize (13) qui ne
14 respectent pas les régions administratives,
15 treize (13) circonscriptions, et là, on en
16 aurait douze (12), là, en fait. Il y a quand
17 même une petite amélioration, mais ce n'est pas
18 évident d'essayer de respecter toutes ces
19 divisions territoriales qui se sont développées
20 au fil des années; et c'est tant mieux, on
21 comprend finalement, je dirais, l'émergence des
22 MRC, les pouvoirs, l'autonomie et disons la
23 place qu'elles ont prise depuis une vingtaine
24 d'années, c'est extraordinaire, je pense que
25 c'est une excellente chose. Mais vous

1 comprendrez que quand arrive le temps de diviser
2 le territoire pour des fins électorales et puis
3 qu'on nous demande de respecter aussi ces
4 nouvelles limites administratives-là que sont
5 les MRC, ça complique la tâche.
6 Mais on essaie effectivement de voir comment
7 est-ce qu'on pourrait donner satisfaction.
8 Et ce qui est aussi étonnant, c'est ce qu'on a
9 constaté de plus remarquable dans notre tournée,
10 c'est que ce qui est très important à un
11 endroit, ça ne l'est pas du tout à d'autres.
12 Comme ici, il semblerait, selon votre propos,
13 qu'il n'y aurait pas de difficulté à séparer la
14 Ville de Drummondville en en faisant une
15 circonscription... deux (2) circonscriptions
16 mi-rurales, mi-urbaines. Ailleurs, là...

17 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

18 Oui.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 ... c'est quelque chose d'impensable, il faut
21 vraiment ne pas mettre les urbains avec les
22 ruraux. Ça, on nous a fait valoir avec beaucoup
23 d'arguments que c'était impossible, que ça ne se
24 vivait pas.

25 Voyez-vous, ici c'est différent. On est ici

1 justement pour écouter...

2 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

3 Effectivement.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 ... la population pour qu'ils viennent nous
6 dire, eux, chez eux, qu'est-ce qu'ils pensent.
7 Tout ça pour dire qu'il n'y a pas de règle
8 absolue, on ne pourra pas finalement décider
9 d'une carte électorale à partir d'une norme ou
10 d'une règle qui va s'appliquer partout au
11 Québec. Il faut vraiment prendre en
12 considération chacune des régions que nous
13 visitons, chacun des témoignages que nous
14 entendons pour voir qu'est-ce qui est le mieux.
15 Parce qu'évidemment, ça arrive aussi que dans
16 une même région, on entend des témoignages
17 contradictaires. Alors, à ce moment-là, ça nous
18 donne un fardeau encore plus lourd de voir qui,
19 en fait... qu'est-ce qui est le mieux ou
20 qu'est-ce qui est le moins pire. Alors, c'est
21 le contexte dans lequel on travaille.

22 Mais des propos comme le vôtre, ça nous éclaire.
23 Voyez-vous, on a un point de vue différent de
24 celui-là qu'on pensait, peut-être qu'on en aura
25 d'autres différents de celui que vous émettez,

1 ça sera à nous ensuite de délibérer sur tout ça
2 et puis d'en arriver à une conclusion qui, on
3 l'espère, sera la moins mal reçue possible, même
4 si on sait d'avance qu'elle va déplaire à du
5 monde. Mais ça, ça fait partie du travail qu'on
6 a à apporter.

7 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

8 Bien, nous, en fait, la réalité que vous amenez
9 a été étudiée par la Ville de Drummondville et,
10 effectivement, la Ville était d'accord à ce que
11 son territoire soit divisé. On n'a pas dit où
12 et à quel niveau, là, quelle artère ou quelle
13 rue.

14 L'autre chose, l'autre problématique qu'on avait
15 qui est majeure, c'est que... bien, tantôt,
16 d'entrée de jeu, on a parlé de la communauté
17 d'intérêt, puis ici dans Drummond actuellement,
18 on a un député, là, qui est Drummond et puis on
19 a trois (3) députés qui sont en bout de comté,
20 qui ne savent à peu près pas où se situe leur
21 municipalité de bout de ligne, là. Dans un
22 métro, on a toujours un bout de queue, là, mais
23 on en a trois (3), nous, dans la MRC. Ça fait
24 que ça cause des problèmes, on se retrouve avec
25 quatre (4) députés, là, à l'intérieur d'une MRC,

1 alors qu'on veut que la communauté d'intérêt
2 soit reconnue. À quatre (4), on trouvait ça
3 large, on ramenait ça à deux (2), on trouvait ça
4 plus acceptable. Puis je vous dirai, sans
5 vouloir choquer mes collègues des MRC
6 avoisinantes, parce que je leur en ai parlé, on
7 ne s'est pas questionné sur ce qui arriverait
8 avec Nicolet-Yamaska ou avec Arthabaska ou avec
9 d'autres, là, on a été un petit peu égocentrique
10 pour avoir deux (2) députés à temps plein chez
11 nous.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Or, voyez-vous, ça aussi c'est un point de vue
14 qu'on entend qui est différent de ce qu'on peut
15 entendre ailleurs. Dans certains endroits, plus
16 ils sont de députés, plus ils se sentent bien
17 représentés. Dans d'autres régions, bien là, on
18 en a assez de un ou deux (2), là, c'est assez.

19 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

20 Oui.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Voyez-vous, il faut composer avec ça. Mais
23 encore une fois, il n'y a pas de ligne de
24 conduite absolue qu'on retient pour adopter
25 notre carte finale. On entend ce que les gens

1 dans chacune des régions souhaitent le plus,
2 puis on essaie de voir, en respectant les
3 critères de la loi le mieux possible, comment
4 est-ce qu'on pourrait, en fait, rendre une
5 décision qui serait acceptable.

6 Alors, je ne sais pas si mes collègues ont des
7 questions?

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9 Peut-être une petite question...

10 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

11 Oui.

12 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

13 ... plutôt technique.

14 Bon. Dans votre MRC, il y a un pôle majeur de
15 croissance...

16 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

17 Oui.

18 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

19 ... qui est Drummondville.

20 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

21 Oui.

22 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

23 Est-ce qu'il y a des pôles secondaires ou...

24 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

25 Bien, on a deux (2) agglomérations qui sont

1 Saint-Cyrille et Saint-Germain, qui sont comme
2 des pôles secondaires, là, nous, qu'on appelle
3 des agglomérations à la MRC.

4 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

5 Et comme centre de service, Drummondville quand
6 même étend son influence assez loin...

7 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

8 Oui.

9 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

10 ... bien au-delà de la MRC, j'imagine?

11 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

12 Oui oui oui, oui oui, oui.

13 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

14 Dans quelle direction principale?

15 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

16 Je pense que ça s'équivaut, là. De la façon que
17 notre MRC est faite, là, elle est vraiment,
18 là... c'est comme un cercle, là, et ça se fait
19 de façon avec un rayon similaire tout le tour.
20 On n'a pas un point central en bout de MRC,
21 nous. Et je vous dirais que la plupart des
22 services chez nous, là, sont... même la majorité
23 des services, pour ne pas dire quasiment tous
24 les services, sont à Drummond, puis même...

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 C'est vraiment la ville-centre, hein?

2 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

3 Oui, Drummond la ville-centre. On s'entendra
4 qu'avec la population qu'il y a ici, c'est quand
5 même important. La preuve, c'est que vous en
6 avez fait un comté dans votre projet de
7 redécoupage.

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9 Merci.

10 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

11 Peut-être...

12 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

13 Oui.

14 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

15 Je suis curieux de savoir, en tant que préfet,
16 vous travaillez surtout avec quelles MRC parmi
17 les plusieurs que vous avez autour de la MRC de
18 Drummond? Est-ce qu'il y a des MRC avec qui
19 vous travaillez plus que les autres?

20 **M. ÉRIC BÉCHARD :**

21 Nous, on travaille beaucoup avec les quatre (4)
22 autres MRC de Centre-du-Québec. Je vous dirais
23 que le Centre-du-Québec...

24 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

25 Oui.

1 **M. ÉRIC BÉCHARD :**
2 ... est une région qui collabore beaucoup entre
3 les MRC. Donc, on travaille avec Arthabaska,
4 Érable, Nicolet et j'en oublie une... en tout
5 cas, l'autre, la cinquième.

6 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
7 Et dans quel sens vous collaborez?

8 **M. ÉRIC BÉCHARD :**
9 On a beaucoup de projets régionaux qu'on fait
10 ensemble, là, on a beaucoup de projets régionaux
11 qu'on travaille ensemble, des projets pilotes,
12 des choses comme ça. Il y a un beau partenariat
13 à la Conférence régionale des élus ici, là, qui
14 est quand même intéressante. Oui.

15 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
16 Merci.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
18 Alors, merci beaucoup pour votre éclairage,
19 monsieur le préfet.

20 **M. ÉRIC BÉCHARD :**
21 Ça me fait plaisir. Merci.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
23 Alors, bonne soirée. Merci.
24 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, le
25 prochain intervenant.

1 population de ma circonscription, de même que
2 les représentants des diverses formations
3 politiques sur cette question qui est au coeur
4 même de notre démocratie. Avec une telle
5 démarche, mon but était de promouvoir et de
6 connaître l'opinion de mes citoyens et de
7 pouvoir prendre une proposition politique à
8 l'image que les gens de Drummond souhaitent pour
9 l'avenir de leur circonscription électorale.
10 Dès lors, j'ai confirmé mon intention de
11 présenter à la CRE les résultats de ces
12 consultations déposées en mémoire et en
13 formulant des nouvelles recommandations au
14 besoin.
15 Les échanges avec mes concitoyens, de même que
16 la rencontre avec les instances locales des
17 partis politiques, ont été porteur d'idées
18 nouvelles. Ainsi, à la lumière des commentaires
19 que j'ai reçus, je dresse également des constats
20 et je formule une proposition pour se donner un
21 comté à l'image de ce que la population
22 souhaite.
23 Faits à considérer. Avant d'entreprendre cette
24 tournée de consultation qui allait m'amener dans
25 les cinq (5) municipalités qui composent la

1 circonscription de Drummond, j'avais avisé mes
2 concitoyens de certains faits incontournables de
3 notre réflexion collective.
4 Au trente (30) novembre deux mille sept (2007),
5 Drummond figurait au sixième rang de la liste
6 des circonscriptions les plus populeuses du
7 Québec avec cinquante-six neuf cent trente-neuf
8 (56 939) électeurs, soit vingt-six pour cent (26
9 %) de plus que la moyenne provinciale.
10 Actuellement, le vote d'un électeur résident de
11 Drummond vaut moins qu'un vote dans les
12 circonscriptions voisines de Nicolet-Yamaska et
13 de Richmond, car celles-ci contiennent
14 respectivement trente-quatre mille quatre cent
15 quatre-vingt-dix-huit (34 498) électeurs et
16 trente-six mille deux cent cinquante-quatre (36
17 254). Il y a donc une moyenne de trente-huit
18 pour cent (38 %) de plus d'électeurs dans
19 Drummond que dans les deux (2) autres comtés.
20 La population de Drummond est en croissance
21 constante. À titre indicatif, lors des
22 élections générales du vingt-six (26) mars deux
23 mille sept (2007), il y avait cinquante-six
24 mille trois cent quatre-vingt-quatorze (56 394)
25 électeurs inscrits. Huit (8) mois plus tard, au

1 trente (30) novembre deux mille sept (2007),
2 notre circonscription comptait cinq cent
3 quarante-cinq (545) électeurs de plus, pour un
4 total de cinquante-six mille neuf cent
5 trente-neuf (56 939).

6 En définitive, j'ai annoncé que, compte tenu de
7 la Loi électorale, le statu quo pour la
8 circonscription de Drummond n'était pas
9 acceptable et que des modifications devraient
10 absolument être apportées dans le cadre de la
11 présente réforme de la carte électorale.

12 Consultation des citoyens, l'objectif. Afin de
13 pouvoir discuter avec le plus grand nombre de
14 citoyens, j'ai choisi d'aller rencontrer la
15 population dans chacune de leur municipalité.
16 Voici le calendrier de la tournée des
17 consultations qui été diffusé publiquement le
18 sept (7) avril dernier :

19 **«Lundi, vingt et un (21) avril, salle**
20 **municipal de Saint-Eugène;**

21 **Lundi, vingt-huit (28) avril, Hôtel de**
22 **ville Saint-Germain;**

23 **Lundi, douze (12) mai, salle**
24 **communautaire de Saint-Majorique;**

25 **Jeudi, quinze (15) mai, Hôtel et Suites**

1 **Le Dauphin à Drummondville;**
2 **Lundi, dix-neuf (19) mai, salle**
3 **municipale de Saint-Edmond-**
4 **de-Grantham.»**

5 Ces rencontres débutaient à dix-neuf heures
6 trente (19 h 30) et duraient en moyenne une
7 heure et demie (1½). Une présentation globale
8 sur le rôle du Directeur général des élections
9 ainsi que celui de la Commission de la
10 représentation électorale était proposée, puis
11 j'expliquais aux citoyens les modifications de
12 la proposition préliminaire de la CRE pour la
13 circonscription de Drummond, de même que pour
14 les circonscriptions voisines de Johnson,
15 Richmond et Nicolas-Yamaska. De la
16 documentation produite par la CRE était
17 également remise aux participants.

18 Au terme de chacune de ces rencontres, j'ai
19 informé les citoyens de la venue de la CRE à
20 Drummondville pour y tenir des audiences et de
21 la possibilité pour eux de s'y faire entendre.
22 De plus, j'ai également cherché à diffuser le
23 site Internet mis sur pied par la Commission,
24 soit le «www.lacartechange.qc.ca», afin que les
25 gens puissent se tenir au courant de l'évolution

1 des diverses étapes en vue de l'adoption de la
2 nouvelle carte électorale.
3 Finalement, pour les personnes qui ne pouvaient
4 participer aux diverses rencontres, ils avaient
5 la possibilité de communiquer directement avec
6 le personnel de mon bureau de comté pour émettre
7 leurs commentaires.
8 Au terme de la tournée de rencontres,
9 cinquante-neuf (59) citoyens ont participé aux
10 rencontres, deux (2) personnes ont fait valoir
11 leur opinion en communiquant avec le bureau et
12 un organisme a fait parvenir une résolution.
13 Voir en annexe.
14 Étant donné que certaines soirées de
15 consultation ont entraîné un conflit avec
16 d'autres événements populaires, dont les parties
17 de hockey disputées par le Canadien de Montréal
18 durant les séries éliminatoires, je suis très
19 satisfait de la participation de la population.
20 Je souhaite mentionner la présence dans les
21 consultations publiques de nombreux élus, dont
22 madame Marie-Andrée Auger, mairesse de
23 Saint-Edmond; monsieur Yvon Nault et Gilles
24 Watier, respectivement maires de Saint-Germain
25 et de Saint-Eugène, ainsi que plusieurs

1 conseillers municipaux. Les échanges ont été
2 très intéressants et respectueux. Plusieurs
3 idées ont été soumises par les citoyens présents
4 et les commentaires qu'ils ont émis étaient fort
5 constructifs.
6 Voici les conclusions tirées de ces
7 consultations :
8 La population de Saint-Edmond, Saint-Eugène,
9 Saint-Germain et Saint-Majorique n'a aucune
10 affinité avec les circonscriptions de Johnson.
11 Tous les citoyens de ces municipalités qui sont
12 intervenues sur l'aspect du sentiment
13 d'appartenance et sur les communautés
14 naturelles ont abondé en ce sens. Presque toutes
15 les personnes présentes sont en faveur d'une
16 division du territoire de Drummondville dans
17 deux (2) circonscriptions, ce qui est
18 présentement le cas, avec la partie qui est
19 Saint-Majorique... excusez-moi, Saint-Joachim.
20 Beaucoup de citoyens trouvent que la population
21 actuelle manque de vision, car avec
22 l'augmentation rapide de la population, il
23 faudra à nouveau chambouler la carte électorale
24 dans la MRC de Drummond dans huit (8) ans.
25 Le trop grand nombre de municipalités dans la

1 circonscription de Johnson inquiète certaines
2 personnes qui craignent d'avoir de plus en plus
3 de difficulté à accéder à leur député.
4 La proposition de la délimitation du nouveau
5 comté de Johnson par la CRE laisse perplexes
6 bien des gens, surtout du point de vue
7 géographique, car ces circonscriptions
8 entoureraient le comté de Drummond, tel un fer à
9 cheval. Elles ne tiennent nullement compte de
10 la barrière géographique majeure que constitue
11 la rivière Saint-François.
12 Rencontre des partis politiques. Lorsque j'ai
13 annoncé que je souhaitais prendre le pouls de la
14 population sur la proposition de délimitation de
15 la CRE, j'ai également tendu la main aux
16 représentants des diverses formations politiques
17 dans la circonscription de Drummond. S'il
18 s'agit d'un exercice qui ne s'est probablement
19 pas fait ailleurs au Québec, je suis très
20 heureux de l'avoir initié ici. Dans mon esprit,
21 il est clair que la question de la délimitation
22 électorale doit pouvoir être discutée en toute
23 sérénité et qu'il faut mettre de côté les
24 intérêts politiques.
25 La réforme de la carte électorale n'est pas un

1 enjeu partisan et c'est pour cela que j'ai
2 convié les délégué des instances locales du
3 Parti libéral du Québec, du Parti québécois, de
4 Québec solidaire et du Parti vert du Québec à
5 venir exprimer leurs points en vue de cette
6 question. Étant élu sous la bannière de
7 l'Action démocratique du Québec, je n'ai pas
8 convié d'autres représentants de ma formation
9 politique à cette rencontre.

10 La réunion s'est tenue à mon bureau de comté le
11 lundi, vingt-huit (28) avril deux mille huit
12 (2008), d'une durée d'environ deux (2) heures.
13 Elle s'est amorcée par une brève présentation de
14 la proposition de la CRE. Par la suite, les
15 divers intervenants ont échangé sur la
16 proposition de leur parti politique respectif
17 pour finalement tenter de dégager des points de
18 convergence entre les diverses idées.

19 Deux (2) représentants de formation politique
20 différente ont participé à cette rencontre :
21 madame Luce Daneau, porte-parole de Québec
22 solidaire Drummond, et monsieur Vincent Picard,
23 président de l'Association du Parti québécois de
24 Drummond. Pour leur part, le Parti vert n'a pas
25 souhaité y assister et le représentant du Parti

1 libéral a dû se désister à la dernière minute.
2 Les échanges entre madame Daneau et monsieur
3 Picard et moi-même ont été très intéressants.
4 Chacun avait déjà au préalable discuté de la
5 question de la nouvelle délimitation de la carte
6 électorale avec son instance locale.
7 Nous nous sommes rapidement rendu compte que
8 plusieurs propositions faisaient consensus entre
9 nous. Voici les conclusions tirées de ces
10 consultations :
11 L'actuelle circonscription électorale de
12 Drummond est riche de sa composition
13 municipale. En effet, les trois (3) partisans
14 considèrent que le comté a la chance de compter
15 sur une ville-centre importante, ainsi que sur
16 des municipalités rurales fortes et dynamiques.
17 Les trois (3) intervenants sont d'accord pour
18 que soit mis à l'étude un scénario où la Ville
19 de Drummondville continuerait à faire partie de
20 deux (2) circonscriptions plutôt que d'une
21 seule.
22 La MRC de Drummond est divisée dans quatre (4)
23 circonscriptions et ça ne respecte pas le
24 sentiment d'appartenance des gens. Par exemple,
25 les résidents de Saint-Cyrille-de-Wendover n'ont

1 pas d'affinités avec Richmond, comme ceux de
2 Saint-Bonaventure en ont peu avec
3 Nicolet-Yamaska, et ceux de l'Avenir n'en ont
4 pas vraiment avec Johnson.
5 Quand on procède à l'analyse des délimitations
6 proposées par la CRE pour le comté de Drummond,
7 on se rend vite compte que nous avons un beau
8 problème. En effet, à l'inverse de nombreuses
9 autres municipalités, MRC ou circonscriptions
10 situées hors des grands centres urbains,
11 Drummond connaît une hausse démographique
12 importante. Le dynamisme économique et son
13 milieu de vie agréable pour les familles font de
14 notre circonscription une terre d'accueil pour
15 de nombreux travailleurs qui choisissent de s'y
16 établir. Il faut donc revoir la délimitation de
17 notre comté, non pas à cause de son
18 dépeuplement, mais pour sa surpopulation.
19 Définitivement, c'est un beau problème. Mais
20 comment régler ce problème en réussissant à ce
21 que la majorité de la population adhère à la
22 solution? En consultant les citoyens, ce que
23 j'ai fait.
24 Pour faire suite à ces consultations, j'adhère
25 entièrement au fait que la délimitation de la

1 circonscription de Drummond doit être revue.
2 Toutefois, je suis en désaccord avec la
3 proposition de la CRE sur les modifications à
4 apporter. Malheureusement, je ne crois pas que
5 le principe de représentativité effective est
6 pleinement respecté dans cette proposition.
7 En effet, le président et les deux (2)
8 commissaires de la CRE ont expliqué ainsi cette
9 forme de représentation : «La représentation
10 effective a été reconnue en mil neuf cent
11 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour Suprême du
12 Canada comme un droit garanti à l'électeur pour
13 la Charte canadienne des droits et libertés.
14 L'égalité du vote des électeurs constitue une
15 condition essentielle à la représentation
16 effective. Cependant, cette égalité ne peut
17 être que relative puisqu'un ensemble de facteurs
18 d'ordre démographique, géographique et
19 sociologique doivent être pris en considération
20 pour assurer le caractère effectif de la
21 représentation.»
22 Voici ce que je propose et qui, à mon avis, fait
23 consensus parmi la population de ma
24 circonscription.
25 Le territoire de Drummondville ne doit pas être

1 constitué d'un seul comté, mais être divisé dans
2 deux (2) circonscriptions, lesquelles auraient
3 une partie des électeurs vivant en milieu urbain
4 et l'autre partie serait située dans les
5 municipalités rurales.

6 Dans sa proposition pour la circonscription de
7 Drummond, la CRE favorise un comté qui
8 dépasserait près de seize pour cent (16 %) de la
9 moyenne québécoise, un taux qui augmenterait
10 chaque année à cause de sa croissance
11 démographique. Cette proposition constitue un
12 changement majeur pour notre comté, qui a
13 toujours inclus des municipalités rurales, et
14 dans huit (8) ans, Drummond connaîtra encore une
15 refonte importante, car il faudra inévitablement
16 diviser en deux (2) un territoire qui sera rendu
17 trop peuplé.

18 Je suggère que l'on procède à cette division
19 immédiatement. Plusieurs scénarios peuvent être
20 étudiés. Nombreux sont les éléments
21 géographiques ou historiques qui permettent une
22 division adéquate de Drummondville sur un axe
23 nord-sud ou est-ouest. Je souhaite aviser les
24 membres de la Commission de ma disponibilité
25 pour travailler avec eux à l'élaboration de ces

1 scénarios.
2 Cette proposition impliquerait inévitablement de
3 revoir le découpage de la circonscription de
4 Johnson, qui pourrait inclure une partie de la
5 Ville de Drummondville. La dénomination du
6 comté serait alors à revoir. Par exemple,
7 Drummond deviendrait Drummond-Nord et Johnson
8 deviendrait Drummond-Sud.
9 Le modèle des circonscriptions électorales de
10 Champlain, de Trois-Rivières et de Maskinongé en
11 Maurice peut très bien s'appliquer à nous. En
12 effet, compte tenu de la trop grande population
13 d'une ville centre, comme Trois-Rivières,
14 celle-ci se retrouve dans trois (3)
15 circonscriptions. Parmi elles, Champlain et
16 Maskinongé comprennent une partie importante de
17 Trois-Rivières et des municipalités rurales. Je
18 suis convaincu que l'on doit faire la même chose
19 avec Drummond. Il faut être responsable et
20 prévoir que, tôt ou tard, Drummondville devra
21 être scindée en deux (2) comtés.
22 La proposition du député de Richmond.
23 J'aimerais aussi dénoncer la position publique
24 qu'a pris mon collègue député de Richmond qui
25 affirme souhaiter garder sa circonscription

1 intacte. À mon avis, cette prise de position
2 est pour le moins douteuse de la part d'un élu
3 dont le comté a vingt pour cent (20 %) de moins
4 d'électeurs que la moyenne québécoise, qui
5 s'approche donc du seuil de vingt-cinq pour cent
6 (25 %) de la limite permise.

7 La réforme de la carte électorale est certes un
8 enjeu qui soulève les passions. Toutefois, je
9 crois profondément que les députés ont un rôle à
10 jouer afin de présenter la bonne santé à notre
11 démocratie, il ne faut pas se fermer les yeux.
12 Pour la majorité des circonscriptions
13 québécoises, comme celles de Drummond et de
14 Richmond, le statu quo n'est pas acceptable.
15 Pour un député, affirmer cela, c'est s'exposer à
16 une certaine impopularité. Il est beaucoup plus
17 facile de dénoncer les propositions de la
18 Commission de la représentation électorale dans
19 l'unique but de se faire du capital politique,
20 ce qui semble malheureusement être le cas pour
21 certains élus.

22 De mon côté, j'ai préféré adopter une
23 proposition responsable et j'ai tenté d'apporter
24 des solutions constructives plutôt que de
25 laisser se poursuivre les déficits démocratiques

1 qui perdurent dans plusieurs circonscriptions.
2 J'ai souvent dénoncé le fait que bien des
3 politiciens agissent avec une vision de quatre
4 (4) ans qui vise à assurer leur réélection à la
5 fin de leur mandat. Plus que jamais, je crois
6 qu'il faut faire preuve d'une vision à long
7 terme coûte que coûte et prendre les décisions
8 qui s'imposent, tout particulièrement lorsqu'on
9 parle de notre système démocratique.
10 Il est important pour moi de conclure ce mémoire
11 en dressant un certain nombre de remerciements.
12 Tout d'abord, à mes concitoyens de la
13 circonscription de Drummond qui ont participé
14 aux consultations publiques que j'ai tenues.
15 C'était important pour moi de discuter de
16 l'enjeu de la carte électorale avec vous et je
17 crois que cette tournée de consultations aura
18 été un outil de participation citoyenne
19 intéressant. Peu de députés ont entrepris ce
20 genre de discussions avec leurs résidents de
21 leur comté et je suis content de l'avoir fait
22 avec vous.
23 Puis j'aimerais remercier Luce Daneau et Vincent
24 Picard pour leur collaboration et leur
25 participation à la rencontre des partis

1 politiques. Merci d'avoir cru comme moi que le
2 renouvellement de la carte électorale n'était
3 pas un enjeu partisan.

4 Je tiens aussi à remercier chaleureusement les
5 médias locaux et régionaux, particulièrement le
6 Journal l'Express, Radio-Énergie et le site
7 Internet Le Centriquois qui a diffusé
8 régulièrement le calendrier des consultations
9 auprès de leur auditoire.

10 Finalement, merci à l'équipe du Directeur
11 général des élections qui a toujours su répondre
12 aux demandes d'informations de mon bureau afin
13 de pouvoir mener à bien la consultation et la
14 rédaction de ce mémoire.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Alors merci, monsieur le député, et merci
17 d'avoir procédé à une consultation de la
18 population de votre circonscription pour
19 justement nous éclairer davantage sur ce que
20 souhaitent les gens de votre région, les gens de
21 votre circonscription.

22 On comprend, ce qui se dessine, c'est qu'il n'y
23 aurait pas trop de problèmes, suivant ce qu'on a
24 entendu, à diviser la Ville de Drummondville en
25 deux (2) circonscriptions, alors qu'on aurait pu

1 penser au départ que c'était préférable d'en
2 faire une circonscription, étant donné que le
3 nombre d'électeurs qui y vivent, qui y sont
4 domiciliés, correspond au... respecte les
5 critères de la loi.
6 Donc, c'est ce qui se dessine de ce qu'on entend
7 jusqu'à maintenant. On verra bien comment
8 est-ce qu'on pourrait agencer ça à la lumière
9 des propos que vous nous avez relatés, du
10 mémoire que vous nous avez déposé et des autres
11 intervenants qui viennent devant nous pour nous
12 exprimer leur point de vue.
13 Alors, encore une fois, pour nous c'est bien
14 éclairant, on est ici justement pour y voir plus
15 clair, pour voir en fait qu'est-ce qui est le
16 mieux pour la région, compte tenu, finalement,
17 de ce que vous êtes, de ce que vous avez pu
18 développer comme synergie au fil des années.
19 Alors, c'est dans cette optique-là qu'on
20 apprécie énormément votre...
21 **M. SÉBASTIEN SCHNEEBERGER :**
22 Merci.
23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
24 ... présentation.
25 Monsieur Zacharias, oui?

1 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

2 Juste une remarque concernant la MRC. Je sais
3 que ça ne fait peut-être pas partie de votre
4 mémoire, mais si on voulait respecter les
5 limites de la MRC, il faudrait, avec deux (2)
6 circonscriptions -- je n'ai pas les chiffres
7 devant moi -- mais il me semble difficile, il me
8 semble... ça pourrait poser des problèmes.
9 Alors, je ne sais pas si vous avez des remarques
10 concernant les limites des MRC avec
11 Drummondville divisée en deux (2)
12 circonscriptions, parce que c'est ça votre
13 intention.

14 **M. SÉBASTIEN SCHNEEBERGER :**

15 Moi, les... ce que j'ai surtout voulu informer
16 les citoyens qui étaient présents quand j'ai
17 fait des rencontres, c'est qu'il y a beaucoup de
18 personnes qui confondent MRC et circonscription
19 électorale, ce qui n'est pas du tout du même
20 point au niveau des règles. Par contre, c'est
21 sûr qu'en général, vous prenez une attention
22 particulière pour justement essayer de garder
23 les mêmes territoires autant que possible.
24 Ici, dans le comté de Drummond et la MRC
25 Drummond, qui est plus grande que le comté, avec

1 une population de près de... bientôt cent mille
2 (100 000) habitants, c'est sûr que ça cause un
3 problème.
4 En même temps, si on veut refaire des cartes, il
5 faut toujours tenir compte aussi des comtés
6 avoisinants. On ne peut pas juste se baser sur
7 un comté.
8 Alors, étant donné que les comtés qui entourent
9 Drummondville sont en général... bien, les trois
10 (3) déficitaires en termes de population, ça
11 fait des comtés qui sont quand même assez
12 grands. Par contre, justement, c'est qu'en
13 divisant Drummond qui est une population assez
14 dense au niveau du territoire, c'est que vous
15 pouvez justement un peu rapetisser les comtés
16 avoi... en tout cas, surtout pour le comté
17 Johnson, rapetisser le comté au niveau du nord,
18 là, parce que là, on parle... vous irez chercher
19 Saint-Cyrille, Notre-Dame, qui, justement, sont
20 très éloignés de Johnson, du fait qu'il y a une
21 barrière géographique qui est la Rivière
22 Saint-François et aussi, vous avez de grands
23 axes... je ne vous parle pas de l'autoroute,
24 mais de grands axes routiers, qui est la 143, où
25 est-ce que justement c'est une voie qui traverse

1 la ville bord en bord, du nord au sud, et puis
2 que c'est vraiment... c'est des limites
3 naturelles, mais où est-ce que justement les
4 citoyens s'en servent beaucoup et font en sorte
5 que ça donne un sentiment d'appartenance.
6 Comme les résidents de Saint-Bonaventure, qui
7 est dans Nicolet-Yamaska, je sais que c'est
8 des... il y a beaucoup de personnes qui
9 aimeraient beaucoup être dans Drummond parce
10 qu'eux, pour eux, Drummond, c'est leur ville,
11 c'est près. Alors, c'est sûr qu'au niveau...
12 Et du côté sud, maintenant, comté Johnson, c'est
13 une partie qui est très rurale, alors... c'est
14 un comté très rural, c'est sûr que mettre une
15 division Drummond-Sud juste pour la MRC de
16 Drummond, ça, ça apporterait probablement des
17 problèmes et on augmenterait... on formerait un
18 comté supplémentaire qui n'est pas envisageable.
19 En tout cas, qui n'est pas, moi, pour ma
20 formation politique, on ne veut pas augmenter le
21 nombre de députés et je pense qu'il y a quand
22 même assez, alors c'est sûr qu'on n'a pas le
23 choix de passer certaines frontières.
24 Par contre, en faisant un découpage avec
25 Drummond, on rapproche... on fait des cercles,

1 là, on fait comme... actuellement, ça serait un
2 fer à cheval, alors tous les résidents qui
3 seraient du côté est de la Rivière
4 Saint-François, c'est un problème de barrière,
5 parce que, je veux dire, il n'y a pas des
6 traverses partout. Il y en a une ici à
7 Drummondville et après, la suivante est à
8 Richmond.

9 Alors pour... comme je prends les citoyens de
10 Saint-Lucien, ces personnes-là pour aller au
11 bureau admettons à Acton Vale, ça fait tout un
12 détour et ça éloigne beaucoup les citoyens du
13 député.

14 Alors c'est pour ça, moi, que je préférerais
15 qu'on divise la ville pour justement rapprocher
16 les citoyens du côté nord et aussi du côté sud.
17 C'est ce qui a sorti le plus lors des
18 propositions des citoyens.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Évidemment, suivant ce que nous a dit, si vous
21 me permettez, le préfet de la MRC de Drummond,
22 c'est qu'il y aurait actuellement quelques
23 soixante-seize mille (76 000) électeurs dans
24 cette MRC et ce qui voudrait dire, s'il y avait
25 deux (2) circonscriptions, y incluant la Ville

1 de Drummondville, ça ferait à peu près
2 trente-huit mille (38 000) électeurs chacune.
3 C'est ça, en fait, qui serait la proposition
4 suivant, en fait, ce qui nous a été dit par
5 monsieur le préfet.

6 Ça ajoute à notre réflexion. C'est sûr qu'on va
7 penser à tout cela sérieusement.

8 Serge...? C'est beau?

9 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

10 C'est beau.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Alors, monsieur le député, merci beaucoup pour
13 votre éclairage. Bonne soirée.

14 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, le
15 prochain intervenant?

16 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

17 Oui. J'appellerais maintenant monsieur Michel
18 Bourgeois. Monsieur Bourgeois est maire de la
19 Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

20 Bonsoir, monsieur. Nous vous écoutons.

21 - - - - -

22 **PRÉSENTATION DE M. MICHEL BOURGEOIS**

23 - - - - -

24 **M. MICHEL BOURGEOIS :**

25 Bonsoir. Merci de l'opportunité que vous nous

1 donnez de pouvoir s'exprimer.

2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

3 Ça fait plaisir.

4 **M. MICHEL BOURGEOIS :**

5 Premièrement, je vais vous lire une résolution
6 de notre conseil. On a tenu une assemblée
7 publique auprès de notre population pour
8 consulter, selon les orientations puis les
9 propositions qui nous ont été faites venant de
10 vous autres, puis on a regardé ça attentivement,
11 scrupuleusement, puis on a regardé vraiment, là,
12 d'un esprit détaché pour regarder tout ça, là.
13 Puis suite à ça, notre conseil s'est penché
14 là-dessus, puis on a passé la résolution
15 2008.110 :

16 **«Considérant la suggestion du Directeur**
17 **général des élections à propos de la**
18 **nouvelle carte électorale;**

19 **Considérant qu'une consultation**
20 **publique auprès de notre population a**
21 **eu lieu afin de connaître leur opinion**
22 **sur notre relocalisation dans le comté**
23 **de Johnson;**

24 **Considérant que les personnes présentes**
25 **ont signifié clairement leur désaccord**

1 face au projet de la carte électorale;
2 Considérant que la Paroisse
3 Notre-Dame-du-Bon-Conseil, au fil des
4 ans, a développé un fort sentiment
5 d'appartenance au comté de Richmond;
6 Considérant que ce sentiment est d'une
7 importance capitale dans la motivation
8 nécessaire afin de dynamiser son
9 milieu;
10 Considérant aussi l'appréhension de
11 notre population et des membres du
12 conseil municipal de se retrouver
13 isolés du reste de son comté et, de ce
14 fait, ne pas partager les intérêts
15 communs et nécessaires au développement
16 social et économique de celui-ci;
17 Considérant qu'être séparé
18 géographiquement du reste du comté est
19 contradictoire à deux (2) critères de
20 la nouvelle carte électorale, soit les
21 caractéristiques du milieu et les
22 frontières naturelles;
23 En conséquence, et pour toutes ces
24 raisons, il est proposé par Sylvio
25 Lambert, appuyé par Hélène

1 **Côté-Lemaire, et résolu de demander au**
2 **Directeur général des élections,**
3 **monsieur Blanchet, de reconsidérer sa**
4 **décision afin que nous puissions**
5 **continuer à travailler dans un climat**
6 **qui nous est familier pour le**
7 **mieux-être de nos citoyens.»**

8 La copie de la résolution, je vais vous en
9 laisser une copie tantôt.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Alors merci, monsieur le maire.

12 **M. MICHEL BOURGEOIS :**

13 Puis...

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Est-ce que vous voulez ajouter autre chose?

16 Allez-y, je vous en prie.

17 **M. MICHEL BOURGEOIS :**

18 Oui. Monsieur Blanchet, bien que la situation
19 actuelle des circonscriptions électorales
20 justifient une réorganisation du territoire, nos
21 citoyens élus et moi, maire, profitons de
22 l'occasion offerte pour nous faire entendre et
23 exprimer notre opinion sur la nouvelle carte
24 électorale proposée.

25 Après l'avoir regardée, étudiée et en avoir

1 discuté le plus sérieusement et démocratiquement
2 possible, nous en sommes tous venus à la même
3 conclusion : Ça n'a aucun bon sens.
4 Pour ce qui est de notre municipalité, nous ne
5 voulons pas quitter Richmond. Regardez
6 attentivement la géographie de la carte
7 proposée, monsieur le directeur, nous passerions
8 de Richmond à Johnson, ce qui veut dire qu'on
9 passerait par dessus des barrières naturelles
10 comme la Rivière Saint-François et la
11 circonscription de Drummond pour se perdre
12 quelque part dans Johnson.
13 Nous, les élus, avons tenu une consultation
14 publique le quinze (15) avril. Notre population
15 est venue en grand nombre nous exprimer
16 clairement son désaccord face aux orientations
17 proposées. Nous sommes très près de notre
18 population et je sais que nous avons sa
19 confiance, nous ne pouvons la trahir, ni perdre
20 ce lien privilégié que nous entretenons avec nos
21 citoyens.
22 Nous prenons l'engagement ferme et une position
23 réfléchie dans le choix de notre
24 circonscription, soit Richmond. Déjà que nous
25 votons dans Richmond au provincial et dans

1 Drummond au fédéral, s'il vous plaît, monsieur
2 le Directeur général, ne nous mêlez pas
3 davantage. Nous prenons conscience que la
4 représentation effective de notre population
5 serait grandement affectée.
6 Notre population, c'est-à-dire les électeurs et
7 électrices ont le droit d'avoir le meilleur
8 accès possible à leurs représentants élus.
9 Notre électorat est sensible aux distances à
10 parcourir lorsque vient le temps de revendiquer
11 quoi que ce soit auprès de leur représentant
12 provincial.
13 Le facteur géographique doit être pris en
14 considération à ce moment-ci. Si vous pensez à
15 l'électeur, pensez aussi aux distances à
16 parcourir, au prix de l'essence et aux gaz à
17 effet de serre produits que ce déménagement
18 causerait.
19 La configuration de notre région se situe aux
20 abords en aval et en amont de la belle Rivière
21 Nicolet. Par votre suggestion, monsieur le
22 Directeur, vous nous demandez de faire du
23 portage et du départage jusqu'à Acton Vale
24 possiblement, après avoir ignoré Nicolet-Yamaska
25 et enjambé Drummond.

1 Je comprends que l'exercice en cours en est un
2 au nom de la démocratie, au-delà des couleurs et
3 des partis, mais je veux qu'on se comprenne bien
4 aujourd'hui, monsieur le Directeur, notre vote
5 sera pour élire notre représentant au Parlement.
6 Vous comprendrez que nous ne voulons pas être
7 déportés ou même déracinés de notre territoire
8 naturel. Nos affinités naturelles et nos
9 activités quotidiennes convergent vers Richmond,
10 Drummond et Nicolet. Ne nous en demandez pas
11 plus.

12 Encore une fois, monsieur le Directeur, après
13 plusieurs discussions, rencontres et échanges
14 avec notre population, notre choix est très
15 clair, c'est Richmond et rien d'autre.

16 Merci de m'avoir écouté en tant que citoyen,
17 électeur et maire.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 C'est nous qui vous remercions, monsieur le
20 maire, de nous éclairer.

21 Si je comprends bien, par ailleurs, votre
22 municipalité est dans la MRC de Drummond?

23 **M. MICHEL BOURGEOIS :**

24 Oui.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Oui? O.K. Alors, mais actuellement, vous êtes
2 dans la circonscription de Richmond?

3 **M. MICHEL BOURGEOIS :**

4 Oui. Puis...

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Bon. Alors, vous tenez à rester à...

7 **M. MICHEL BOURGEOIS :**

8 Notre municipalité est cinquante/cinquante
9 (50/50) chaque côté de la Rivière Nicolet.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 D'accord.

12 **M. MICHEL BOURGEOIS :**

13 Tu sais, je veux dire, à un moment donné, quand
14 on parle de frontières naturelles puis de
15 sentiment d'appartenance, il faudrait essayer
16 d'être respectueux face à ça aussi, là.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 On est ici pour vous entendre justement sur ce
19 qui est votre communauté naturelle.

20 Est-ce que vous avez des remarques?

21 Oui, John?

22 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

23 J'ai une question plutôt.

24 Si Notre-Dame-du-Bon-Conseil était à l'intérieur
25 d'une circonscription qui, elle, était

1 entièrement à l'intérieur de la MRC de Drummond,
2 est-ce que ça ferait votre affaire?

3 **M. MICHEL BOURGEOIS :**

4 On a déjà vécu une situation semblable à ça,
5 puis c'est la réalité des bouts de comté que...
6 on était ignoré. Là, présentement, on est, je
7 vous dirais, considéré, chose qu'on ne veut pas
8 perdre, la considération qu'on a gagnée au fil
9 des ans.

10 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

11 Hum hum.

12 **M. MICHEL BOURGEOIS :**

13 Est-ce que ça répond à votre question?

14 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

15 Je pense que oui.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Alors... ça va?

18 Alors, merci beaucoup, monsieur le maire, pour
19 votre éclairage, ça va s'ajouter à notre
20 réflexion.

21 **M. MICHEL BOURGEOIS :**

22 Merci.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Bonne soirée.

25 Alors, monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,

1 le prochain intervenant?

2 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

3 Oui. J'inviterais maintenant monsieur Gérard
4 Fréchette. Monsieur Fréchette est géographe et
5 fera une intervention à titre personnel.

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 Alors bonsoir, monsieur le géographe. Nous vous
8 écoutons.

9 - - - - -

10 **PRÉSENTATION DE M. GÉRARD FRÉCHETTE**

11 - - - - -

12 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

13 Bonsoir. Je suis plutôt géographe de formation,
14 là, c'est pour ça que je le mentionne. J'aurais
15 pu témoigner cet après-midi, mais j'ai assisté
16 comme citoyen. Et d'ailleurs, j'ai participé,
17 vu que je suis de Saint-Majorique, à la
18 consultation avec monsieur le député et d'autres
19 gens de ma paroisse.

20 Excusez-moi si j'ai mis ça par écrit, mais je
21 voulais souligner un petit peu le centième du
22 décès du poète Louis Fréchette, qui est décédé
23 le trente et un (31) mai mil neuf cent huit
24 (1908), et c'était dans ce but-là et même son
25 père ne savait pas lire, en tout cas, c'était

1 peut-être un petit peu par principe, là.

2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

3 (Inaudible).

4 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

5 Oui, les six (6) premières générations.

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 Oui?

8 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

9 Puis je peux faire tout de suite une suggestion
10 parce que tantôt on parlait de... monsieur le
11 député parlait de Drummond-Sud et Nord, pourquoi
12 pas Louis Fréchette? S'il y a une autoroute
13 Félix-Leclerc sur la rive nord, sur la rive sud,
14 il est né à Lévis, il y a la Maison
15 Louis-Fréchette. Il a vécu... il a étudié à
16 Nicolet, il est décédé à Montréal. Il a siégé,
17 je crois, au Parlement à Ottawa, il est même
18 allé à Chicago. J'ai même rencontré, dimanche
19 passé, son arrière-arrière-petite fille qui, en
20 passant, veut souligner sa mémoire le vingt et
21 un (21) novembre prochain au Cimetière
22 Côte-des-Neiges, à Montréal.

23 Voilà.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Très bien. Alors, nous vous écoutons.

1 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**
2 J'ai deux (2) constats principaux.
3 Le premier, ce qui nous frappe, et comme les
4 gens l'ont mentionné, c'est que les comtés
5 provincial et fédéral portent le même nom,
6 Drummond. Au fédéral, bien sûr, le territoire
7 est celui de la MRC Drummond, alors qu'au
8 provincial, le territoire comprend la ville
9 centre Drummondville et sa banlieue péri-urbaine
10 qui, de plus en plus, fait l'objet soit de...
11 pas de pression, mais d'évidence même de se
12 regrouper, surtout à cause du dossier de l'eau
13 potable, nous sommes dans la (inaudible) de
14 Drummondville, le long de l'Autoroute 20, où
15 passe également le chemin de fer, le grand tronç
16 dans le temps du poète Louis Fréchette aussi.
17 Et ça m'amène à constater aussi qu'auparavant,
18 il y a un siècle justement, il y avait un député
19 illustre, Wilfrid Laurier, qui représentait
20 Arthabaska et Drummond et Drummond s'est
21 développé, puis à un moment donné, il y a eu
22 deux (2) comtés, Drummond et Arthabaska. Et on
23 se retrouve cent (100) ans plus tard avec la
24 même situation, Drummond s'agrandit, s'agrandit
25 parce qu'il est au centre du Québec et

1 justement, tout le secteur Bois-Francs -- je
2 mentionne ça, parce qu'il y a quelqu'un dans ma
3 municipalité, un monsieur Victor Paul qui a déjà
4 fait l'histoire des Bois-Francs, puis bien
5 souvent vous voyez ça dans les... dans les
6 reportages de météo, on parle de Bois-Francs,
7 alors que ce n'est pas une région, c'est un
8 petit peu une sous-région, une partie de la
9 région Centre-du-Québec.
10 En passant, monsieur Paul était candidat
11 conservateur en mil neuf cent cinquante-huit
12 (1958). Il est décédé il y a deux (2), trois
13 (3) ans.
14 Aussi également, ma municipalité,
15 Saint-Majorique, aurait pu se retrouver... j'ai
16 consulté les procès-verbaux, parce que je me
17 suis occupé du Centième ici à Saint-Majorique,
18 il y a peut-être juste une fois c'est arrivé
19 pour aller dans le comté de Nicolet, puis ça
20 s'est toujours arrangé, bon, Saint-Majorique
21 fait affaires directement avec Drummondville
22 dans tout, que ce soit le scolaire, que ce soit
23 prochainement la nouvelle Fabrique qui va
24 s'appeler Saint-François-d'Assise, qui va
25 regrouper des paroisses du centre-ville de

1 Drummondville avec Saint-Majorique. Et même le
2 sport, ça se fait aussi à Drummondville. Même
3 des clubs sociaux chez nous, il n'y en a même
4 plus, il n'y a plus de Fermières, il n'y a plus
5 d'Optimistes, les gens... même l'Âge d'Or, il
6 n'y en a pas, les gens vont à Drummondville.
7 J'ai déjà vécu aussi... j'amène ça, parce que
8 j'ai vécu la situation il y a vingt-cinq (25)
9 ans, je m'occupais de base-ball rural, rural de
10 l'Estrie et à un moment donné, pour séparer La
11 Mauricie et l'Estrie, on se servait de
12 l'Autoroute 20, donc Saint-Majorique,
13 automatiquement il aurait fallu jouer contre des
14 équipes de Nicolet et là, il a fallu préparer
15 des résolutions, envoyer ça aux responsables des
16 régions. Je suis tombé sur une bonne personne
17 parce que c'était un professeur de l'UQTR qui
18 s'occupait de La Mauricie, en passant, monsieur
19 Paradis, Jean-Marc Paradis.
20 Et qu'est-ce qui est un petit peu peut-être
21 aberrant, c'est que nous, avec Saint-Joachim,
22 nous avons la Forêt Drummond. C'est comme un
23 parc semi-régional ou régional qui va être connu
24 de plus en plus, qui va être développé. Il y a
25 toutes sortes de projets qui s'en vont s'établir

1 et, avec ce projet-là, ça va être coupé en deux
2 (2). Puis même s'il y aurait deux (2) comtés,
3 il va falloir diviser est-ce que c'est
4 est-ouest, nord-sud? Il va falloir regarder ça
5 aussi pour la concertation.
6 J'ai eu la chance aussi à deux (2) reprises de
7 visiter la France avec l'Office
8 franco-québécois, en quatre-vingt-trois (83) et
9 quatre-vingt-sept (87). La dernière fois, j'ai
10 eu l'occasion de rencontrer dans l'est de la
11 France, dans la région de l'Ile, un député maire
12 et semble-t-il que, au Québec, c'est encore un
13 petit peu un sujet tabou de ramener ça sur le
14 tapis, mais moi j'ose le ramener.
15 C'est que de plus en plus, un peu comme
16 Drummond, il va y avoir des agglomérations de
17 cent mille (100 000)... Drummondville est en bas
18 du cent mille (100 000), mais si on regarde
19 Trois-Rivières, Sherbrooke, je ne sais pas,
20 Chicoutimi, Gatineau, ça l'est déjà, puis même
21 dans des discussions, on disait : Bien,
22 Drummondville, un jour, avec les... je ne sais
23 pas, les regroupements de la MRC, est-ce qu'il
24 va y avoir, comme à Laval, une ville, une
25 région, une MRC? Ou comme à Saint-Hyacinthe

1 avec une ceinture verte?
2 Puis si on va du côté agglomération des grandes
3 villes, les métropoles, pourquoi qu'on ne se
4 base pas sur les arrondissements?
5 J'ai eu l'occasion d'aller longtemps aux études
6 à Montréal, j'ai suivi à peu près toutes les
7 consultations. Celle-ci, je pense que c'est ma
8 troisième ou quatrième au fil des ans, puis on
9 s'attarde... même on perd des énergies à prendre
10 une municipalité ici, la déplacer là. En fin de
11 compte, je vais peut-être faire un geste
12 symbolique, vous avez les circonscriptions
13 électorales, puis vous avez les MRC, un peu
14 comme on envoie quelqu'un sur la lune et le
15 faire revenir, les regrouper. On est rendu là.
16 Il y a trois (3) sortes de comté, provinciaux,
17 fédéraux et les MRC. Les MRC ont fait leurs
18 devoirs il y a vingt-cinq (25) ans.
19 J'amène ça, parce qu'en étudiant en géographie,
20 urbanisme, aménagement, transport, etc., j'ai
21 essayé d'avoir les dix (10) feuillets concernant
22 les nouveaux pouvoirs des MRC, pas moyen de les
23 avoir, c'est un sujet plus que tabou au
24 gouvernement. C'était surtout les feuillets 2,
25 3, 4 qui concernent tous les nouveaux pouvoirs

1 des MRC.
2 Donc, si un jour on fait débloquer ça, on fait
3 débloquer ça petit peu à petit peu, il faudrait
4 aller vers ça, vers les territoires des MRC.
5 J'ai mentionné qu'il y en avait peut-être
6 quatre-vingt-quinze (95), mais là, j'avais la
7 carte de quatre-vingt-six (86), je n'ai pas eu
8 le temps d'aller sur l'ordinateur, là. On
9 pourrait ramener ça à une soixantaine de comtés,
10 dont la moitié au Québec toute la partie rurale,
11 péri-urbaine et les autres en milieu urbain.
12 Montréal, il pourrait y avoir vingt-cinq (25)
13 comtés; Québec, au moins une dizaine; Laval, six
14 (6); Longueuil, six (6); Gatineau, quatre (4);
15 Chicoutimi, Sherbrooke, Trois-Rivières, chacun
16 trois (3) et, en réserve, il va y en avoir cinq
17 (5), dont Drummondville, et les autres dans les
18 couronnes nord et sud. Donc, y aller avec des
19 plus gros blocs de population que des petits
20 blocs qu'on déplace constamment.
21 Bien là, c'était ça en gros que je voulais
22 mentionner. Je l'ai déjà abordé dans le passé,
23 il y a huit (8) ans, puis je pense que
24 l'exercice devrait se faire.
25 Merci.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
2 Alors, merci pour votre éclairage.
3 Et c'est bien sûr effectivement que les MRC, on
4 comprend qu'il y en a quatre-vingt-six (86)
5 actuellement avec des territoires très
6 différents les uns par rapport aux autres et
7 avec une population aussi très très différente,
8 hein. Il y a de toutes petites MRC de douze
9 mille (12 000) électeurs, puis il y en a que...
10 plus de cent mille (100 000), deux cent mille
11 (200 000). Alors, évidemment, c'est impossible
12 de les respecter intégralement.
13 En bout de ligne, ce qu'il faut savoir aussi,
14 c'est que les territoires des MRC sont stables,
15 ça ne bouge pas. On comprend qu'il y a parfois
16 des velléités dans certaines régions de
17 vouloir... pour certaines municipalités de
18 vouloir changer de MRC, mais c'est une... c'est
19 une entreprise de longue haleine, si on peut
20 dire, alors que la carte électorale, la loi
21 prévoit que ça change après chaque deux (2)
22 élections.
23 Alors, c'est difficile, effectivement, d'en
24 arriver à faire superposer les MRC complètement
25 aux circonscriptions électorales, mais c'est un

1 des... je dirais que c'est un des éléments qu'on
2 essaie de respecter aussi, on essaie de voir
3 comment qu'on peut le faire et, quand on peut le
4 faire, on le fait. On l'a fait à plusieurs
5 reprises dans le cadre de la présente
6 proposition.
7 Évidemment, on entend des propos qui nous disent
8 que dans certains cas, c'est correct; dans
9 d'autres cas, on ne veut pas. Il y a des
10 municipalités qui, dans certaines régions, font
11 partie d'une MRC, mais leur circonscription
12 électorale est dans une autre, alors là,
13 là-dessus, eux autres, même si ce n'est pas...
14 leur municipalité n'est pas dans la même MRC que
15 la circonscription électorale, ils ne veulent
16 rien savoir de rester dans la MRC ou d'être dans
17 une circonscription électorale autre que leur
18 MRC.
19 Alors, c'est vraiment pas facile à démêler tout
20 ça. Mais encore une fois, comme je l'ai dit, on
21 écoute les gens parce qu'on ne peut pas de règle
22 absolue, en fait, de règle mur à mur pour tout
23 le Québec. On prend en considération ce qu'on
24 entend dans les différentes régions et on voit
25 comment est-ce qu'on pourrait en arriver, encore

1 une fois, à une solution qui soit la plus
2 acceptable possible.
3 Évidemment, on entend beaucoup aussi dire que
4 dans les régions rurales moins peuplées, on
5 devrait accepter plus facilement des
6 circonscriptions qui sont en bas de la limite
7 moyenne, donc entre le zéro (0) et le moins
8 vingt-cinq (-25), alors que dans le milieu
9 urbain, on nous dit, bien là, c'est tout à fait
10 approprié de prévoir, en fait, que ces
11 circonscriptions-là peuvent être dans le zéro
12 (0) à plus vingt-cinq (25).
13 C'est quelque chose qu'on a en tête aussi, mais
14 encore là, ce n'est pas toujours possible
15 d'assurer ça de cette façon-là, même si
16 effectivement généralement, quand on regarde la
17 proposition qu'on a faite, ce critère non écrit,
18 là, est à peu près respecté et, en fait,
19 correspond aussi à ce que la Cour Suprême nous a
20 donné comme indication dans la fameuse décision
21 dont tout le monde parle, l'arrêt Carter en
22 quatre-vingt-onze (91), là, où la Cour Suprême
23 reconnaissait effectivement qu'on pouvait avoir
24 des circonscriptions rurales qui étaient moins
25 peuplées, moins peuplées que les

1 circonscriptions urbaines, mais la limite qu'ils
2 ont reconnue comme étant valable, c'était plus
3 vingt-cinq (+25), moins vingt-cinq (-25). Alors,
4 on a cette règle-là.
5 Si on voulait aller plus loin, d'aucuns nous ont
6 proposé, par exemple, on pourrait avoir des
7 circonscriptions rurales qui pourraient aller
8 jusqu'à moins quarante (-40), puis des
9 circonscriptions urbaines qui pourraient aller
10 jusqu'à un maximum de vingt (20).
11 Alors là, c'est une autre façon de décrire les
12 circonscriptions. Est-ce que ça serait valable
13 sur le plan constitutionnel?
14 Nous, une préoccupation qu'on a, on veut
15 s'assurer que le rapport que nous allons déposer
16 à l'Assemblée nationale et la carte que nous
17 allons finalement adopter à un moment donné
18 puisse respecter aussi, hein, le cadre légal
19 dans lequel on doit agir, notamment la
20 constitution. Alors, on a cette
21 préoccupation-là.
22 Mais, encore une fois, on apprécie énormément
23 être éclairés par les différents intervenants
24 qui prennent la peine de venir nous voir et de
25 nous dire ce qu'ils pensent de notre

1 proposition. Alors, je vous remercie.
2 Je ne sais pas si vous avez des commentaires?
3 C'est beau? Alors, merci infiniment et bonne
4 soirée.

5 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

6 Merci.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Alors, monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
9 le prochain intervenant?

10 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

11 Oui. J'inviterais maintenant monsieur Jacques
12 Sigouin. Monsieur Sigouin s'adressera à la
13 Commission au nom du Parti libéral de Drummond.

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Bonsoir, monsieur. Alors, nous vous écoutons.

16 - - - - -

17 **PRÉSENTATION DE M. JACQUES SIGOUIN**

18 - - - - -

19 **M. JACQUES SIGOUIN :**

20 Alors, à la dernière rencontre de l'exécutif du
21 Parti Libéral du Québec dans Drummond tenue le
22 deux (2) juin deux mille huit (2008), les
23 membres de l'exécutif ont entériné unanimement
24 la résolution suivante concernant la nouvelle
25 découpe territoriale du comté de Drummond ainsi

1 que la nouvelle carte électorale proposée par le
2 Directeur général des élections pour l'ensemble
3 du Québec, à savoir que :
4 Le Québec, dans son entité géographique, est
5 composé de grands pôles urbains, de capitales
6 régionales, comprenant, entre autres, plusieurs
7 communautés rurales, de MRC et de régions
8 administratives;
9 Le Québec, de par son composition et par
10 l'étendue de son territoire, a toujours tenu
11 compte soit par ses lois et règlements de
12 desservir l'ensemble de sa population avec des
13 services de qualité, encourageant même certains
14 spécialistes par une prime d'éloignement;
15 Le Québec, qui se définit entre autres
16 aujourd'hui par sa composition multi-ethnique
17 dans les grands centres, par une population en
18 général vieillissante et une poussée, dans
19 certaines régions du Québec, d'une certaine
20 revanche des berceaux, des racines ancrées dans
21 le respect des différences et une homogénéité de
22 pensées pour son ensemble territorial;
23 Devant ces prémisses, l'exécutif du PLQ de
24 Drummond encourage fortement votre instance à
25 tenir compte de la portion numérique des comtés,

1 mais ne pas délaissier pour autant le degré
2 d'appartenance des hommes et des femmes habitant
3 ces différentes régions afin d'éviter une
4 brisure pour beaucoup d'entre eux en regard du
5 comté de Drummond qui, redécoupé, se verrait
6 amputé de sa composition rurale. Nous
7 considérons que ce n'est pas la meilleure
8 solution.

9 Toute solution devrait tenir compte du mixte
10 rural/urbain, du décompte numérique et du degré
11 d'appartenance.

12 Nous souhaitons vivement que l'Assemblée
13 nationale vous donne tous les outils nécessaires
14 afin de compléter le travail amorcé.

15 C'est tout.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Écoutez, on comprend effectivement que vous
18 aussi, vous considérez que la Ville de
19 Drummondville pourrait être séparée sans
20 difficulté pour créer deux (2) circonscriptions
21 qui regrouperaient les deux (2)... deux (2)
22 circonscriptions dans la MRC de Drummond. Je
23 comprends que c'est un peu le point de vue que
24 vous nous exprimez également?

25 **M. JACQUES SIGOUIN :**

1 C'est-à-dire que moi ce que j'exprime, c'est que
2 vous avez mentionné tout à l'heure que dans
3 certains endroits où vous êtes passé, cette...
4 ce que j'appelle la mixité rurale et urbaine...

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Oui.

7 **M. JACQUES SIGOUIN :**

8 ... n'est pas nécessairement quelque chose qui
9 est intéressant pour... dans certaines régions.
10 Pas ici. Pour nous, ici, c'est un ensemble et
11 cet ensemble-là comprend des municipalités
12 rurales et un pôle, qui est Drummondville, et ça
13 fait un tout et il y a un accord... ou on peut
14 avoir... il y a des discussions, mais il y a un
15 accord et c'est important parce que ça nous
16 représente, ce que nous sommes, dans ce que
17 j'appelle Drummond. C'est ce que nous sommes,
18 des gens de municipalités rurales, des gens de
19 la municipalité urbaine. Et à mon sens, c'est
20 essentiel parce que sans ça, ça enlève l'âme du
21 comté, ça enlève les racines du comté, ça enlève
22 l'appartenance au comté.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Alors, je vous remercie pour votre éclairage.
25 Je vous assure que c'est différent de ce qu'on

1 entend ailleurs, mais on est ici justement pour
2 voir comment vous, vous vous situez, comment la
3 région, en fait, se situe par rapport à notre
4 proposition et qu'est-ce qu'elle souhaite.
5 Alors, on va voir comment on pourrait aménager
6 ou améliorer notre proposition.

7 On vous remercie beaucoup pour votre éclairage.
8 Oui, s'il vous plaît, Serge?

9 **M. JACQUES SIGOUIN :**

10 Oui.

11 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

12 Peut-être vous poser une question, vous avez
13 ouvert une porte, là, et puis je vais la
14 prendre, vous dites : «Bon, ça, c'est notre
15 sentiment d'appartenance», mais si je vous
16 demandais, quels sont les avantages d'avoir un
17 milieu urbain et son milieu rural comme ça
18 intimement liés dans une même circonscription?
19 Vu de votre point de vue.

20 **M. JACQUES SIGOUIN :**

21 Bien, c'est-à-dire à mon point de vue, c'est le
22 quotidien, hein. Autant les uns que les autres,
23 en tout cas chez nous, je pense aussi ailleurs,
24 mais je ne parlerai pas pour les gens
25 d'ailleurs, on a besoin de chacun d'entre nous.

1 On a... les gens qui sont... les gens qui sont
2 du milieu rural apportent, parce qu'ils sont
3 dans le milieu agricole ou encore parce qu'ils
4 vivent dans les municipalités rurales, apportent
5 beaucoup, ce sont des gens qui, je dirais, qui
6 sont... des gens qui sont pragmatiques, des gens
7 qui font partie du terroir, et je dis ça dans un
8 sens positif du terme.

9 Et souvent, quand on est dans des
10 municipalités... parce que le Québec, ce n'est
11 pas fait que de grandes régions, ce n'est pas
12 fait que de la Ville de Montréal ou de la Ville
13 de Laval ou de la Ville de Québec, il y a
14 énormément de gens dans les régions, dans les
15 territoires, et ce respect des régions-là, à mon
16 sens, il est essentiel.

17 Et ce que ça nous apporte, c'est une bonne
18 question, hein, mais ça nous apporte ce que l'on
19 est et, ce que l'on est, c'est ce que les gens
20 sont venus vous dire ce soir. À peu près... que
21 ce soit le député, que ce soit le préfet de la
22 MRC, moi ou d'autres, nous sommes des gens qui
23 vivons ensemble dans une grande communauté où il
24 y a des gens, des ruraux et des urbains.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Mais ce qui est étonnant pour nous dans ce que
2 vous dites, c'est que ailleurs, ce qu'on
3 constate, c'est que les gens du milieu rural ont
4 peur d'être absorbés par la ville, donc de
5 perdre leur originalité, leur façon d'être, leur
6 façon de vivre, d'agir, de sentir, et cetera.

7 **M. JACQUES SIGOUIN :**

8 Oui, mais disons que... du côté politique, là,
9 je n'entrerais pas là-dedans, comme de raison il
10 y a eu des annexions, il y a eu... et on parle
11 encore d'annexions dans notre région...

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Mais sans parler...

14 **M. JACQUES SIGOUIN :**

15 ... mais pour les gens tous les jours, là, les
16 gens qui... les gens qui se rendent au travail,
17 les gens qui se rendent au marché pour faire
18 leurs provisions parce qu'on a, comme dans
19 d'autres municipalités, un marché où on a les
20 gens du milieu rural qui sont là, puis qui
21 vendent leurs produits, ça fait partie d'un
22 tout, hein. Quand on se déplace, quand on va
23 faire un peu de tourisme à l'extérieur du milieu
24 urbain, quand les gens du milieu rural viennent
25 ici pour faire leurs achats, ça fait le... ça

1 fait un tout, ça fait ce que nous sommes. Je ne
2 peux pas vous expliquer ça autrement.

3 Et si vous divisez ça, si vous créez, par une
4 entité de comté, vous créez cette division-là,
5 vous allez... vous allez frapper ce sentiment
6 d'appartenance et vous allez briser certaines
7 racines. C'est ce que je vous mentionne.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Merci.

10 **M. JACQUES SIGOUIN :**

11 Ça va? C'est beau?

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Alors, merci pour votre témoignage...

14 **M. JACQUES SIGOUIN :**

15 Merci.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 ... ça s'ajoute à notre réflexion.

18 **M. JACQUES SIGOUIN :**

19 Merci.

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Bonne soirée, monsieur.

22 Alors, Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
23 le prochain intervenant.

24 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

25 Je dois vous dire, Monsieur le président, que

1 nous avons entendu toutes les personnes qui
2 étaient inscrites pour l'audition de ce soir.
3 Peut-être y a-t-il dans la salle d'autres
4 personnes qui voudraient prendre la parole?

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Alors, dans les circonstances, nous allons
7 suspendre une dizaine de minutes et si d'ici une
8 dizaine de minutes, il n'y a personne d'autre
9 qui s'est manifesté, bien nous allons, en fait,
10 mettre fin à nos travaux pour cette région.
11 Alors, je vous remercie.

12 - - - - -

13 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

14 **REPRISE DE LA SÉANCE DE LA SOIRÉE**

15 - - - - -

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Alors, la Commission reprend ses travaux. Le
18 secrétaire m'a informé qu'il y a une personne,
19 un intervenant qui souhaiterait intervenir de
20 nouveau. Alors, nous allons l'écouter avec
21 plaisir.

22 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

23 Donc, j'inviterais monsieur Sébastien
24 Schneeberger, député de la circonscription
25 électorale de Drummond, de revenir à la table.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, de nouveau bonsoir, monsieur le député.

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. SÉBASTIEN SCHNEEBERGER

- - - - -

M. SÉBASTIEN SCHNEEBERGER :

Rebonsoir.

Ce que j'ai entendu ce soir, les propos s'en vont assez dans le même sens généralement. Moi, j'aimerais émettre une idée, que j'ai constaté en général, c'est que si on tient compte de la Ville de Drummondville, il faut (inaudible) au cas où il y aurait une division, au cas où est-ce que justement il y aurait une modification de la carte qui est soumise, il faut... ça prend des points précis au niveau de la Ville où la diviser. Et je pense que vu que la Ville est faite sur un sens assez linéaire entre la 55 et la Rivière Saint-François et l'artère principale qui est le boulevard St-Joseph. Par contre, diviser est-ouest me semble un peu plus problématique compte tenu justement de la Rivière Saint-François. J'irais plus sur un axe... bien là, on dit est-ouest, mais disons que ce serait plus nord-ouest,

1 sud-est, là, l'axe, là, si on prend les... au
2 niveau, mais vous comprenez, là, si on prend
3 vraiment dans l'axe de la 143.
4 Il y a une place... je n'ai pas fait le calcul
5 des villages, comme je sais que Saint-Guillaume,
6 Saint-Bonaventure et même Saint-Pie-de-Guire,
7 qui sont dans la MRC de Drummond, je ne pense
8 pas qu'ils seraient vraiment à l'encontre de
9 retourner dans le comté de Drummond parce que,
10 justement, ils sont de ce côté-ci de la rivière.
11 Par contre, il faudra diviser la ville sur des
12 points précis où est-ce que, justement, les
13 électeurs qui vont habiter près de la
14 délimitation ne soient pas mêlés.
15 Alors, je n'ai pas calculé le nombre
16 d'habitants, mais que je pense qu'un point assez
17 bien serait la rue boulevard Jean-Bréboeuf à
18 Drummondville qui traverse la rue de est à...
19 ouest... oui, on va dire est-ouest, là, je ne
20 sais pas exactement exactement les points
21 cardinaux, mais je pense que ce serait une bonne
22 délimitation.
23 Par contre, moi, je vous soumetts ça, je n'ai pas
24 fait le calcul au niveau des nombres des
25 citoyens, mais je... il m'apparaît que si on

1 voudrait faire deux (2), un comté nord, un comté
2 sud, ce serait peut-être une place qui pourrait
3 se diviser assez bien compte tenu que cette
4 artère-là traverse de bord en bord de la ville.
5 Alors... et aussi une autre chose, ce qui m'a...
6 ce que j'ai pu écouter ce soir, c'est qu'on
7 avait une... on disait comme la MRC voudrait
8 avoir deux (2) comtés au niveau de la MRC de
9 Drummond, par contre, il y a une problématique,
10 c'est au niveau de la partie sud. Avec les
11 villes d'Acton Vale et tout ce qui entoure le
12 comté Johnson, il faut en tenir compte, on n'a
13 pas le choix. Alors, c'est sûr que je pense
14 qu'actuellement, il y aurait une partie qui
15 n'est pas de la MRC de Drummond qui devrait se
16 mettre avec la portion du comté de... du côté
17 sud du comté de Drummond, là, si on
18 l'appellerait, mettons, Drummond-Sud ou qui
19 resterait dans le nom de Johnson, et peut-être
20 le comté de Johnson, de sa partie sud, peut-être
21 que certaines municipalités pourraient s'en
22 aller avec d'autres comtés compte tenu de leur
23 sentiment d'appartenance.
24 Moi, j'ai eu des discussions avec le député de
25 Johnson et je sais qu'il y a beaucoup de

1 personnes du côté sud du comté de Johnson, la
2 partie surtout... quand on parle de
3 Saint-Joachim-de-Shefford et plus au sud, là,
4 qui ont un sentiment d'appartenance beaucoup
5 plus en Estrie ou du côté Montérégie avec
6 Granby. Alors, peut-être de ce côté-là, vu
7 qu'il faut... c'est sûr que si on fait une
8 modification à un nom, bien ça a un effet
9 domino, hein, il faut en tenir compte toujours,
10 là. Souvent, les personnes parlent de leur
11 petit coin, mais il faut tenir compte de ce
12 qui... l'effet domino que ça apporte.

13 Alors moi, c'est des suggestions que j'amenais,
14 je pense qu'au niveau de la division, ce serait
15 un consensus à faire.

16 Par contre, moi, c'est... je n'ai pas calculé,
17 comme je vous disais, le nombre de citoyens, le
18 nombre d'électeurs qui se ferait exactement, là,
19 si on ramène, du côté nord du comté, les
20 villages qui sont actuellement dans des comtés
21 voisins.

22 Merci.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Merci, monsieur le député. Alors, nous allons
25 les faire, les calculs. Merci pour votre

1 éclairage et votre commentaire et suggestion.
2 Alors, je comprends que tous les intervenants se
3 sont prononcés?
4 Alors, il me reste à vous remercier très
5 sincèrement, au nom de mes collègues
6 commissaires et moi-même, de nous avoir
7 éclairer, de nous avoir, en fait, permis de
8 réfléchir sur notre proposition et de voir
9 quelles améliorations qui pourraient y être
10 apportées. Alors, encore une fois je le répète,
11 pour nous c'est très important, cette opération.
12 Et maintenant, il nous reste à délibérer pour
13 voir quelle conclusion on pourra tirer.
14 Alors, merci infiniment encore une fois et bonne
15 soirée. Merci.

16
17
18
19
20
21
22

- - - - -
FIN DE LA SÉANCE DE LA SOIRÉE
- - - - -

1 Je soussignée, HUGUETTE PICHÉ, sténographe
2 officielle, certifie sous mon serment d'office
3 que les pages ci-dessus sont et contiennent la
4 transcription exacte et fidèle de ce que nous
5 avons entendu lors de l'écoute de
6 l'enregistrement numérique de l'audition du CRE
7 du 10 juin 2008, le tout conformément à la loi.
8
9
10
11 _____
12 HUGUETTE PICHÉ, s.o.
13 (2008-06-10 HP)